



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

47^e séance plénière

Lundi 1^{er} novembre 2004, à 9 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 9 h 45.

Point 14 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/59/295)

Projet de résolution (A/59/L.18)

Le Président : J'invite M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter le rapport de l'Agence portant sur l'année 2003.

M. ElBaradei (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Chaque année apporte de nouveaux problèmes et de nouvelles occasions, et les 12 derniers mois à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'ont pas fait exception. Les perspectives qu'offre l'énergie nucléaire évoluent : une attention plus grande est accordée aux bienfaits qu'elle peut apporter en tant que source propre d'électricité, bien que l'inquiétude demeure en ce qui concerne l'élimination des déchets, la sûreté et la sécurité. Les applications nucléaires à la santé, l'agriculture et à d'autres domaines continuent d'augmenter, ce qui contribue aux initiatives globales liées au développement durable, et l'Agence a redoublé d'efforts pour appuyer ces initiatives en améliorant

l'efficacité et en étendant la portée de son Programme de coopération technique. La coopération mondiale en matière de sûreté et de sécurité a abouti au soutien de l'ensemble des améliorations mais beaucoup reste toujours à faire. Dans le domaine de la vérification, les activités de l'Agence demeurent au centre des efforts faits pour contenir la prolifération nucléaire, et nous avons continué à montrer que nous étions capables d'appliquer des sauvegardes objectives et crédibles, mais la communauté internationale continue de faire face à nombre de problèmes difficiles et elle a redoublé d'attention en ce qui concerne le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Aujourd'hui, je saisis l'occasion pour examiner avec vous certains des travaux accomplis par l'Agence dans chacun de ces domaines.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'énergie nucléaire à des fins civiles. Avec 439 réacteurs nucléaires répartis dans le monde, l'énergie nucléaire continue de représenter environ 16 % de la production mondiale d'électricité et de suivre le rythme de la ferme croissance du marché mondial de l'électricité.

La croissance à court terme de la capacité nucléaire demeure centrée en Asie et en Europe orientale étant donné un ensemble de facteurs, notamment l'augmentation de la demande en électricité, l'existence d'infrastructures industrielles bien développées dans ces régions et le manque d'options locales dans certains pays.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



À plus long terme, il est manifeste que le besoin en développement humain durable exigera un investissement important dans la génération d'énergie au cours des décennies à venir. Compte tenu de sa capacité à générer de l'électricité exempte d'émissions, l'énergie nucléaire offre un fort potentiel en tant que source d'énergie fiable de base. Cependant, la mesure dans laquelle l'énergie nucléaire est utilisée dépendra de la manière dont un pays donné équilibrera les risques découlant d'un accident nucléaire avec les autres risques – comme la pollution de l'air ou la dépendance de l'énergie. Il est clair que tous les pays ne partagent par le point de vue selon lequel les améliorations dans le coût-efficacité et l'exploitation sûre de l'énergie atomique justifient sa relance. Ce sont là des questions complexes devant donner lieu à un débat légitime, et l'AIEA continuera de s'efforcer de fournir des informations approfondies et fiables pour faire en sorte que les bénéfices et les risques découlant de la technologie nucléaire soient clairement compris.

L'AIEA continuera également d'encourager et de stimuler l'innovation technologique liée à la puissance des réacteurs, aux réacteurs de recherche et d'autres parties du cycle du combustible nucléaire afin de répondre aux inquiétudes que suscitent la sûreté, la prolifération et les l'élimination des déchets. Plus de 20 États membres de l'AIEA participent actuellement à des projets liés à de nouveaux réacteurs et aux programmes sur le cycle du combustible.

S'agissant de la gestion à long terme du combustible usé et des déchets nucléaires, les progrès continuent d'être lents mais fermes. Plus de 50 pays détiennent maintenant du combustible nucléaire usé, y compris du combustible provenant de réacteurs, entreposé dans des sites temporaires en attendant d'être éliminé ou recyclé. À la Conférence internationale de Stockholm sur les dépôts géologiques, qui s'est tenue en décembre 2003, les experts ont convenu que la majorité des questions technologiques ont été examinées de façon satisfaisante mais que les questions sociales – comme l'acceptation publique et l'accord politique – demeurent problématiques. L'AIEA a aidé nombre de ses États membres à mettre au point une gestion des déchets nucléaires et des stratégies d'élimination, et je suis heureux de mentionner l'intérêt renouvelé pour des approches multinationales concernant la gestion et l'élimination du combustible usé.

Une partie importante du travail scientifique et technique de l'AIEA comprend le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques à divers domaines. Nombre de ces applications se révèlent d'importants outils pour le développement social et économique. Un excellent exemple en est l'application de la technologie nucléaire à l'un des éléments fondamentaux de la survie humaine : la chaîne alimentaire. Au cours des quatre dernières décennies, l'utilisation des isotopes et de la radiation dans la recherche alimentaire et agricole et dans le développement a débouché sur de riches résultats : il y a maintenant des millions d'hectares de récoltes à haut rendement partout dans le monde; les plantes résistantes aux maladies, mises au point avec la mutation radio-induite, offrent des bénéfices économiques s'élevant par an à des milliards de dollars au monde des fermiers; des améliorations dans la production et la santé du bétail ont été réalisées; et le contrôle et l'élimination de nombreux insectes ont été rendus possibles grâce à des techniques de stérilisation radio-induite.

Un autre facteur crucial du développement est l'accès à l'eau potable – une nécessité fondamentale dont ne dispose pas plus d'un sixième de la population mondiale. L'hydrologie isotopique est utilisée dans de nombreux projets de l'AIEA destinés à dresser la carte des nappes souterraines, détecter et maîtriser la pollution et veiller à la sécurité des barrages.

Un autre domaine clef de l'AIEA concerne la santé humaine, notamment les efforts que nous faisons pour combattre la menace croissante du cancer dans le monde en développement. Des 260 millions de nouveaux cas de cancer qui, d'après les estimations, devront être traités au cours des 20 prochaines années, environ 175 millions exigeront une radio-thérapie et 100 millions d'entre eux séviront dans les pays en développement qui n'ont ni les ressources ni l'expertise pour traiter de ces problèmes imminents. L'Agence a œuvré avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires pour offrir une formation, des missions d'experts et de l'équipement qui sont nécessaires pour appuyer les programmes nationaux et régionaux de radio-thérapie du cancer. Mais l'envergure du problème dépasse de loin nos ressources et nous avons lancé le Programme d'action pour la thérapie du cancer (PAACT) afin d'obtenir des fonds et des ressources supplémentaires auprès de sources gouvernementales et non gouvernementales.

Le programme de coopération technique de l'AIEA fournit annuellement environ 80 millions de dollars en aide dans ces domaines et dans d'autres et il est un des principaux mécanismes d'application de la mission fondamentale de l'Agence : « L'atome au service de la paix ». Dans la mesure où davantage de pays en développement deviennent des États membres, le nombre de pays qui bénéficient de l'aide fournie au titre du programme de coopération technique continue de croître. Cette année, nous atteignons le chiffre record de 111 États membres qui participent aux projets nationaux, régionaux et interrégionaux. Pour veiller à l'efficacité des stratégies de coopération technique, le secrétariat de l'AIEA met au point des plans thématiques pour souligner les bienfaits de la technologie nucléaire dans les domaines clefs, aider les États à mettre au point le cadre d'un programme correspondant à chacun en particulier et veiller à ce qu'il y ait de la part des gouvernements un ferme engagement envers les projets de coopération technique, et ce, avant qu'ils ne soient lancés. Nous continuons de créer et d'étendre les partenariats avec d'autres organisations internationales et d'en encourager de nouveaux, dans certains cas en encourageant leur compétence technique afin de renforcer l'impact de la technique nucléaire.

La sûreté et la sécurité des activités nucléaires partout dans le monde demeurent des éléments clefs du mandat de l'AIEA. Près de deux décennies après l'accident de Tchernobyl, il est satisfaisant de noter que les efforts faits par l'Agence ont produit des effets concrets et soutenus : l'accent que nous plaçons sur la défense en profondeur, la gestion du risque et la coopération internationale; nos efforts concertés pour revaloriser les installations liées à des éléments de plans plus anciens; notre aide aux États en développement pour favoriser la création d'une solide protection des infrastructures pour la protection contre les radiations; notre insistance sur la sûreté et la sécurité dans les transports; et, en particulier au cours des dernières années, notre attention bivalente sur le renforcement de la protection physique dans les installations nucléaires et le renforcement de la sécurité en ce qui concerne les matières nucléaires et les sources de radioactivité partout dans le monde. Des progrès considérables ont été réalisés grâce à nos efforts. Néanmoins, le besoin de maintenir dans le monde une sûreté et une sécurité efficaces et transparentes demeure une question prioritaire.

La mise au point et l'adoption d'accords internationaux légalement contraignants se sont révélés être un mécanisme très puissant pour renforcer la sécurité dans le monde. Depuis l'accident de Tchernobyl, quatre conventions sur la sécurité ont été conclues sous les auspices de l'AIEA. Ce qu'on appelle les conventions sur la notification rapide et les conventions sur l'assistance servent à renforcer la préparation internationale face à des situations d'urgence et les moyens d'y répondre. La Convention sur la sûreté nucléaire engage les États parties à faire fonctionner leurs installations nucléaires conformément aux critères internationaux dont le but est de maintenir un haut niveau de sûreté. Et la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs cherche à faire en sorte que le combustible usé et les déchets radioactifs soient gérés d'une manière qui assure la protection des populations et de l'environnement contre les dangers radiologiques et autres. Cependant, nombre d'États ne sont toujours pas parties à ces conventions et certains domaines clefs du cycle du combustible nucléaire ne sont toujours pas soumis à ces conventions.

Le processus vers le renforcement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires a quelque peu progressé. En juillet, à la demande du Gouvernement autrichien et de 24 États les ayant parrainés, j'ai fait distribuer à tous les États qui y sont parties des amendements à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Le but de ces amendements, tels qu'ils sont proposés, est d'étendre la portée de la Convention afin qu'elle englobe les matières nucléaires usées à des fins pacifiques, non seulement dans les transports et le stockage internationaux mais également dans les transports, le stockage et l'utilisation au plan national ainsi que pour la protection contre le sabotage des matières nucléaires et des installations utilisées à des fins pacifiques. Tandis que les consultations sont en cours pour résoudre les quelques questions en suspens, je veux espérer qu'il sera possible de convoquer une conférence diplomatique au début de l'année prochaine afin d'amender la Convention et d'étendre sa portée. C'est là un important segment des efforts que nous faisons pour renforcer la protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique.

L'Agence encourage l'acceptation de l'ensemble des règles de sécurité en tant que référence mondiale

pour la protection des populations et de l'environnement contre les accidents nucléaires et les effets nocifs attribués à l'exposition aux radiations. Nous réalisons de bons progrès dans la révision de ces règles et pour ce qui est de combler les lacunes dans le champ d'application. La création de réseaux régionaux de sécurité – comme le Réseau asiatique pour la sécurité et le Réseau ibéro-américain pour la sécurité des radiations – permettront de promouvoir l'utilisation des règles internationales de sécurité et de partager l'expertise sur une base plus régionale.

Les services de l'AIEA portant sur l'examen et l'évaluation aident les États membres à appliquer des règles de sécurité de l'Agence et fournissent des données d'expérience utiles sur leur efficacité. Tandis que ces services concernaient principalement le domaine de la sécurité des installations nucléaires, ils s'étendent maintenant à de nombreux domaines : radiations, déchets radioactifs et sécurité du transport également. Nous continuons d'aider certains États membres à revaloriser la sécurité d'installations plus anciennes ayant des aspects sensibles. Comme davantage d'États membres envisagent d'étendre les autorisations aux réacteurs nucléaires, nous focalisons de plus en plus notre attention sur les services qui peuvent aider à identifier et à examiner l'équipement vieillissant et les questions opérationnelles pertinentes. Au fur et à mesure que nous oeuvrons à l'acceptation mondiale des règles de sécurité de l'AIEA, les études en matière de sécurité sont intégrées dans moins de catégories et portent de plus en plus sur l'examen des estimations effectuées au plan national.

À la suite des attaques terroristes de septembre 2001, l'AIEA s'est rapidement engagée dans l'examen approfondi de ses programmes en vigueur liés à la prévention du terrorisme nucléaire et radiologique. L'Agence a cherché à mettre au point un plan d'ensemble afin de revaloriser la sécurité nucléaire partout dans le monde. Nos travaux depuis lors ont porté sur les mesures tendant à protéger contre les vols de matières nucléaires et radioactives ainsi qu'à protéger les installations dans ce domaine contre les actes criminels.

Les efforts que fait l'Agence pour aider les États membres à améliorer leur protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique se poursuivent à un rythme exceptionnellement rapide sur de nombreux fronts. Dans un temps relativement court, un travail important a été achevé dans le domaine de l'évaluation

des besoins en matière de sécurité des États membres et de la fourniture d'une formation nécessaire. Par exemple, depuis septembre 2001 nous avons mené en Asie, en Amérique latine et en Afrique plus de 50 missions consultatives et d'évaluation et avons organisé plus de 60 cours de formation, d'ateliers et de séminaires. L'AIEA a également renforcé sa coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire avec d'autres organisations internationales, notamment l'ONU et ses institutions spécialisées, Interpol, Europol, l'Union postale internationale et l'Organisation mondiale des douanes ainsi qu'avec l'Union européenne.

Nous avons réalisé des progrès sensibles dans de nombreux aspects de la sécurité nucléaire, mais beaucoup reste encore à faire. Tandis qu'un travail important reste à faire en matière de mise au point d'instruments juridiques internationaux et de directives et recommandations pertinentes, l'accent a été mis principalement sur les besoins en équipement et sur d'autres améliorations concrètes ainsi que sur l'aide à apporter aux États pour qu'ils prennent les mesures nécessaires afin de rendre leurs programmes de sécurité durables et indépendants.

L'AIEA aide également les États membres à veiller à la sécurité de leurs sources radioactives et à faire en sorte qu'elles soient protégées à l'intérieur de leurs propres pays ou réexpédiées aux fournisseurs. D'après l'information contenue dans la banque de données de l'Agence sur le trafic illicite il est clair qu'un marché continue d'exister qui permet de se procurer et d'utiliser des sources radioactives à des fins criminelles. Nous avons œuvré avec de nombreux pays pour identifier et protéger les sources qui sont les plus sensibles et les plus à risques. Les efforts faits en ce qui concerne cette aide sont prioritaires et nous nous attendons à les voir croître.

L'examen des problèmes auxquels a fait face l'Agence l'année dernière souligne encore l'importance du rôle que joue l'Agence dans la lutte contre la prolifération nucléaire et l'urgence que revêt la fourniture à l'Agence de tous les moyens nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités d'une manière efficace et crédible.

Les activités de vérification de l'AIEA sont destinées à donner l'assurance que les matières et les installations nucléaires sont utilisées à des fins exclusivement pacifiques. Au début des années 1990,

après la découverte d'un programme clandestin d'armes nucléaires en Iraq, la communauté internationale s'est engagée à doter l'Agence de l'autorité lui permettant de renforcer sa capacité de vérification en recourant à un mécanisme appelé protocole additionnel afin de donner l'assurance que les matières nucléaires déclarées n'ont pas été détournées à des fins non pacifiques mais, également important, qu'il n'existe aucune matière ou activité nucléaires non déclarées.

Depuis mon rapport de l'an dernier, le nombre d'États dotés de protocoles additionnels en vigueur a sensiblement augmenté, passant de 36 à 60. Cette autorité plus large est cependant toujours loin d'être universelle. Il reste 133 États non dotés d'un protocole additionnel en vigueur, et 42 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne s'acquittent toujours pas de leur obligation aux termes de l'article III de faire entrer en vigueur l'ensemble des accords de garanties de l'Agence. J'invite fermement tous les États qui ne l'ont pas encore fait à mener à bien et à faire entrer en vigueur les accords requis concernant les garanties et les protocoles additionnels à une date rapprochée.

La situation en République populaire démocratique de Corée continue de poser un grave problème en ce qui concerne le régime de non-prolifération nucléaire. Depuis décembre 2002, l'Agence n'a procédé à aucune activité de vérification en République populaire démocratique de Corée et elle ne peut donc donner l'assurance qu'il n'y a pas de détournement de matières nucléaires. Nous avons continué à souligner la nécessité de procéder au règlement d'ensemble de la crise coréenne par un dialogue englobant toutes les questions sous-jacentes, et j'espère que les pourparlers des six parties conduiront à un tel règlement. Je suis certain que tout futur règlement permettra, notamment, à la République populaire démocratique de Corée de revenir au régime de non-prolifération nucléaire et que l'Agence sera dotée de l'autorité et des ressources nécessaires lui permettant de s'acquitter de ses responsabilités de vérification d'une manière crédible.

Les activités de vérification de l'Agence en Jamahiriya arabe libyenne au cours de cette année ont confirmé que, pendant de nombreuses années, le pays a poursuivi un programme nucléaire non déclaré aux fins d'obtenir de l'uranium enrichi, qui comprend la réception de documents sur les armes nucléaires. Au

cours de nombreuses années, la Libye a omis d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord de garanties. Cependant, en décembre dernier, la Libye a renoncé à son programme d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. À cet égard, la Libye a signé et appliqué un protocole additionnel et a activement coopéré aux efforts déployés par l'AIEA pour vérifier sa renonciation à son ancien programme d'armes nucléaires. Notre estimation à ce jour est que les déclarations de la Libye sur son passé nucléaire concernant les activités connexes semblent compatibles avec les informations dont dispose l'Agence et qu'elle a pu vérifier. Une autre enquête est toujours nécessaire, cependant, afin que l'Agence puisse vérifier que les déclarations de la Libye s'agissant de ses activités nucléaires sont complètes et correctes. Nous continuerons de poursuivre ces questions en tant qu'élément de notre inspection courante des activités de la Libye.

L'AIEA a continué de consacrer une attention considérable à l'application des garanties en République islamique d'Iran et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a adopté plusieurs résolutions pertinentes en ce qui concerne l'ancien programme nucléaire de l'Iran et son inobservation, au cours d'une longue période, des obligations qui lui incombent aux termes de l'accord de garanties. Le Conseil des gouverneurs a exhorté l'Iran, entre autres choses, à coopérer pleinement avec l'Agence dans le processus de vérification. Depuis février 2003, lorsqu'elle a commencé à vérifier le programme non déclaré de l'Iran, l'AIEA a fait des progrès réguliers dans la compréhension de sa nature et de sa portée. En décembre dernier, l'Iran a signé un protocole additionnel et a agi comme si le protocole était en vigueur en attendant sa ratification. Les interactions antérieures de l'Iran avec l'Agence ont malheureusement été marquées par la fourniture d'informations qui parfois changeaient et qui étaient contradictoires et lentes à venir, situation qui a conduit à l'expression répétée d'inquiétudes de la part du Conseil. La coopération de l'Iran depuis lors, cependant, s'est améliorée de façon appréciable. Les inspecteurs de l'AIEA ont eu comme ils l'avaient demandé accès à certains lieux et l'Iran a fourni les informations que l'Agence avait demandées – bien que, dans certains cas, la réponse de l'Iran ait continué d'être lente.

À la suite des enquêtes de l'Agence, certaines questions ont atteint un point où tout nouveau suivi nécessaire sera mené à bien en tant qu'application régulière des garanties. Une question demeure centrale pour comprendre le programme nucléaire de l'Iran. L'étendue et la nature de ses activités dans le domaine de l'uranium enrichi. Une enquête additionnelle est toujours en cours, et j'espère être en mesure de soumettre plus tard ce mois-ci un rapport approfondi sur les progrès du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Comme en novembre de l'année dernière, le Conseil des gouverneurs a également demandé à l'Agence de surveiller l'interruption volontaire par l'Iran de l'enrichissement connexe et de ses activités de recyclage. Cependant, l'Iran a inversé certaines de ses mesures de suspension entreprises initialement en novembre 2003 et le Conseil a invité l'Iran à interrompre de nouveau tout enrichissement connexe et ses activités de recyclage en tant que mesure de nature à instaurer la confiance. J'ai continué de souligner à l'Iran que, compte tenu des graves inquiétudes internationales concernant son programme nucléaire, ils devrait faire tout son possible pour instaurer la confiance en recourant à ces mesures volontaires. Je lui ai également demandé de poursuivre une politique de transparence maximale afin que nous puissions trouver un règlement sur les questions en suspens et, au cours du temps, apporter l'assurance demandée à la communauté internationale. Cela est clairement dans l'intérêt et de l'Iran et de la communauté internationale et devrait conduire à un dialogue entre les parties intéressées en vue de parvenir à un règlement d'ensemble de toutes les questions sous-jacentes.

Le mandat de l'AIEA en Iraq aux termes des diverses résolutions du Conseil de sécurité demeure toujours sans effet. Comme je l'ai dit l'année dernière à l'Assemblée, lorsqu'il a été demandé à l'Agence de mettre fin aux activités de vérification en Iraq en mars 2003 – activités décidées par le Conseil de sécurité – nous n'avons trouvé aucune preuve quant à la relance d'activités nucléaires qu'interdisent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Évidemment, la communauté internationale est rassurée de voir que ces constatations ont été depuis validées. La résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité réaffirme notamment l'intention du Conseil de revoir le mandat conféré à l'Agence en Iraq. J'espère que le Conseil fournira bientôt des conseils sur l'avenir de son mandat. Il importe clairement de mettre un terme à

toute la question des armes de destruction massive en Iraq dès que possible et il importe également que l'Agence reprenne la vérification et les activités nécessaires de contrôle en Iraq dès que la situation au Conseil le permettra, en particulier compte tenu des éléments mixtes qui sont sous la garde de l'AIEA en Iraq et qui pourraient être utilisés de façon malavisée.

Conformément au mandat qui m'a été conféré par la Conférence générale de l'AIEA, j'ai poursuivi mes consultations avec les États de la région du Moyen-Orient sur l'application de l'intégralité des garanties à toutes les activités nucléaires au Moyen-Orient et sur la mise au point de modèles d'accords. Une fois encore, je regrette d'avoir à dire que je n'ai pas été en mesure de progresser sur ces fronts.

La Conférence générale m'a également demandé d'organiser un forum sur la pertinence de l'expérience acquise dans d'autres régions en ce qui concerne les zones existantes exemptes d'armes nucléaires – y compris l'instauration de la confiance et des mesures de vérification – afin d'établir une telle zone dans la région du Moyen-Orient. Me fondant sur les consultations que j'ai eues avec les États de la région, notamment pendant ma récente visite en Israël, j'ai l'intention d'organiser un tel forum au début de l'année prochaine et d'autres consultations sont en cours à cette fin. J'espère sincèrement que ce forum sera le début d'un dialogue très nécessaire entre les États de la région sur une structure de sécurité qui compléterait les efforts faits pour parvenir un règlement d'ensemble dans la région.

La récente expérience de l'AIEA dans la vérification des programmes nucléaires non déclarés a permis de tirer un certain nombre d'importantes leçons qui méritent d'être notées dans ce contexte. La plus importante, peut être, est que la vérification et la diplomatie, utilisées ensemble, peuvent être efficaces. Lorsque les inspections s'accompagnent d'une autorité adéquate, que viennent aider des informations disponibles, qu'elles sont appuyées par un mécanisme crédible d'exécution ainsi que par un consensus international, le système marche. L'expérience iraquienne montre que les inspections, qui exigent temps et patience, peut être efficace, même lorsque la coopération apportée par le pays inspecté est loin d'être active.

La leçon la plus troublante qui ressort de nos travaux en Iran et en Libye est peut être, cependant,

l'existence d'un important marché illicite d'éléments nucléaires, qui manifestement prospère. La facilité relative avec laquelle le réseau illicite multinational peut s'installer et fonctionner prouve clairement l'insuffisance de l'actuel système de contrôle à l'exportation qui se fonde sur des arrangements informels qui ne sont pas contraignants et qui ne comprennent pas non plus nombre de pays ayant une capacité industrielle croissante et qui n'offrent aucune possibilité de partager systématiquement les informations avec l'AIEA.

Une leçon connexe porte sur l'accessibilité à la technologie nucléaire. Les barrières techniques à la maîtrise des paliers essentiels dans l'enrichissement de l'uranium et, à cet égard, dans la mise au point d'armes se sont estompées au fil du temps, ce qui inévitablement conduit à conclure que le contrôle de la technologie ne dresse pas une barrière suffisante contre une prolifération plus poussée. Cela conduit également à l'importante conclusion selon laquelle les moyens devraient être trouvés dans un meilleur contrôle des parties sensibles du cycle du combustible – à savoir, la production d'uranium enrichi et le recyclage du plutonium.

La notion de contrôle multilatéral ou l'omission d'éléments d'une prolifération névralgique du cycle du combustible nucléaire ont été le sujet de nombreuses études et initiatives au cours des années. La récente non-prolifération et les récents problèmes de sécurité font toutefois qu'il est important et approprié de revoir ce sujet. Il y a plusieurs mois, j'ai nommé un groupe d'experts de haut niveau chargé d'examiner les diverses options qui s'offrent à un contrôle multinational. Le groupe envisage de soumettre un rapport en mars prochain sur les résultats de son étude.

Outre les divers éléments du régime de non-prolifération nucléaire qui, comme je l'ai dit, ont besoin d'être renforcés – comprenant un meilleur contrôle des aspects délicats du cycle du combustible nucléaire, les efforts accrus pour sécuriser et protéger les matières et les installations nucléaires, un système de contrôle des exportations plus inclusif et plus intégré et le besoin pour tous les États de conclure des protocoles additionnels – je tiens à souligner l'importance que revêt le fait d'œuvrer collectivement pour examiner le sentiment d'insécurité et d'instabilité qui persiste dans nombre de pays et régions. Il est instructif de noter que presque tous les soucis que suscite la prolifération nucléaire émanent de régions

caractérisées par un conflit et une instabilité de longue date.

Au fur et à mesure, il importe, selon moi, de reconnaître à la fois la valeur et les limites du rôle que joue l'AIEA dans la vérification. Tandis que l'Agence peut œuvrer efficacement en vue de mener à terme les questions d'exécution des exigences juridiques et techniques, la valeur à long terme de ces efforts ne peut être concrétisée que dans la mesure où ils sont appuyés et renforcés par d'autres éléments du régime de non-prolifération, comme les contrôles à l'exportation et l'exécution de mécanismes

De même, et peut être plus important encore, ces efforts doivent être suivis d'un dialogue politique nécessaire entre les États concernés afin d'examiner les questions sous-jacentes de l'insécurité et l'instauration de la confiance.

Cette vue d'ensemble fait ressortir les aspects marquants de l'année écoulée et les problèmes qui se posent dans tous les domaines de l'activité de l'AIEA et traduit la nature dynamique de notre programme en anticipant les changements et en y répondant. Qu'il s'agisse d'une activité particulière contribuant au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et renforçant le transfert et les applications des technologies nucléaires, ou garantissant la sûreté et la sécurité de leur utilisation, notre volonté est toujours de répondre aux besoins et aux priorités de nos États membres.

Pour terminer, je tiens à exprimer la gratitude au Gouvernement autrichien qui depuis quatre décennies est le pays hôte le plus agréable et le plus chaleureux de l'AIEA..

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada qui va présenter le projet de résolution A/59/L.18

M. Laurin (Canada) (*parle en anglais*) : En ma qualité de représentant du Canada et au nom du Président du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/59/L.18 sur le Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Avec le Canada, les pays suivants ont parrainé ce texte : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Chili, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg,

Malte, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Uruguay.

Depuis qu'il a été distribué, les pays suivants se sont joints à la liste de ses auteurs : Andorre, Arménie, Australie, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Colombie, Croatie, Chypre, Danemark, Équateur, Égypte, Guatemala, Haïti, Islande, Ireland, Italie, Japon, Lettonie, Kazakhstan, Koweït, Mexique, Norvège, Pérou, Pologne, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Afrique du Sud, Thaïlande, Ukraine, États-Unis d'Amérique et Venezuela. J'espère que les noms des nouveaux auteurs pourront être incorporés dans la liste avant qu'il soit procédé au vote sur le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je remercie le Directeur général de l'AIEA, M. Mohamed ElBaradei, pour la déclaration qu'il vient de faire, qui vient compléter les informations contenues dans le rapport annuel de l'Agence. Tout cela souligne la portée et l'importance des résultats obtenus par l'Agence au cours de l'année dernière.

(l'orateur poursuit en français)

Le projet de résolution soumis à l'Assemblée générale cette année reprend le format de la résolution de l'an dernier. Il témoigne d'un souci de rationaliser encore davantage nos activités et celles de nos collègues à Vienne tout en préservant l'essence du message que l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution envoie à la communauté internationale.

Dans le projet de résolution de cette année, nous nous sommes contentés d'indiquer les dates exactes et d'énumérer les résolutions et décisions pertinentes adoptées par la Conférence générale à sa 48^e séance plénière, tenue en septembre, en conservant les thèmes essentiels de résolutions plus étoffées adoptées précédemment.

Le projet de résolution et le rapport annuel donnent un compte rendu détaillé des activités menées dans certains domaines d'intérêt particulier. Dans le souci de focaliser l'attention de l'Assemblée sur les plus importantes activités de l'Agence, le projet de résolution ne se réfère pas aux résolutions adoptées à la dernière Conférence générale de l'AIEA ayant trait aux questions budgétaires ou procédurales. Cela signifie

que des 17 résolutions adoptées, seules sept résolutions de fond sont mentionnées. Est également mentionnée la seule décision adoptée par la Conférence générale. Aux termes du paragraphe 2 du dispositif, l'Assemblée générale prendrait note des décisions et de chacune des résolutions qui ont trait à l'un des trois volets des activités de l'Agence, à savoir, la sûreté nucléaire, le transfert de technologies et la vérification de l'utilisation pacifique.

Enfin, je voudrais noter que toutes les décisions et résolutions adoptées à la dernière Conférence générale ont été le résultat d'efforts constructifs déployés par les États membres de l'AIEA et qu'elles ont été adoptées par consensus à Vienne. Je tiens en outre à remercier les États Membres du large appui qu'ils ont apporté à cette nouvelle approche et en particulier au texte du projet de résolution A/59/L.18 au cours des consultations informelles que l'Ambassadeur Hall a présidées à Vienne, qui ont abouti à un consensus large et solide. Les consultations que nous avons tenues au cours de la semaine dernière à New York témoignent également d'un très large appui à l'initiative. En même temps, nous avons demandé aux États Membres présents lors des consultations de ne pas rouvrir les dossiers déjà négociés et qui ont fait l'objet d'un accord à Vienne.

À ce stade, j'aimerais faire la même demande à tous les États et exprimer l'espoir que ce projet de résolution A/59/L.18 sera adopté à une large majorité et, si possible, par consensus.

M. Hamburger (Pays-Bas) *(parle en anglais)* : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Les pays candidats, Bulgarie, Roumanie, Turquie et Croatie, les pays de la stabilisation et du processus d'association ainsi que les candidats potentiels, Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie et Monténégro, Bosnie-Herzégovine et les pays de l'AELE, Islande, Liechtenstein et Norvège ainsi que les membres de la Zone économique européenne s'alignent sur cette déclaration.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour sa déclaration sur le rapport des activités de l'AIEA en 2004.

L'UE félicite le secrétariat de l'AIEA et son Directeur général pour l'excellent travail accompli par

l'Agence et pour l'importance des résultats obtenus l'an dernier. Les États membres de l'UE saluent l'issue de la quarante-huitième Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue à Vienne du 20 au 24 septembre 2004, ainsi que les résolutions et décisions adoptées à la Conférence.

Les États membres de l'UE ont parrainé le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA (A/59/L.18) et appuient sans réserve son contenu. Le projet de résolution traduit le large accord intervenu parmi les États membres de l'AIEA et est le résultat de consultations tenues à Vienne. À cet égard, nous approuvons les efforts déployés par le Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et espérons que le présent projet de résolution sera adopté par consensus.

Je vais brièvement aborder quelques-uns des aspects du rôle que joue l'AIEA dans le régime mondial de la non-prolifération nucléaire et ses contributions à ce régime et qu'explique le rapport [GC(48)/3] soumis à l'Assemblée au titre des dispositions de l'annexe à la résolution 1145 (XII) de l'Assemblée générale et transmis par la note du Secrétaire général contenue dans le document A/59/295.

L'UE continue de considérer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et comme le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire au titre de l'article VI du TNP. L'UE est convaincue qu'un régime de non-prolifération nucléaire ayant un caractère universel et appuyé par un solide système de garanties internationales est un préalable essentiel à la sécurité collective. Au cours des dernières années, les défis lancés au Traité et au régime de non-prolifération ont souligné qu'il était nécessaire de s'y conformer pleinement et d'œuvrer activement en faveur de son adhésion universelle. À cet égard, l'UE continuera de s'efforcer de maintenir l'autorité et l'intégrité du Traité.

Le système international de garanties de l'AIEA est une partie essentielle du régime mondial de non-prolifération nucléaire. C'est un instrument technique qui sert d'appui à l'objectif politique qui est de maintenir un environnement dans lequel il sera possible d'utiliser à des fins pacifiques l'énergie nucléaire, et ce, à l'abri du détournement de matières nucléaires ou de la dissimulation de matières nucléaires

et d'activités nucléaires orientées vers les armes nucléaires. Dans ce contexte, les membres de l'UE conviennent qu'on continue d'avoir besoin d'un système de garanties dûment financé, qui soit à la fois efficace et avantageux et qui soit ainsi crédible, fort et respecté.

L'adoption et l'application universelles d'accords complets de garanties et de leurs protocoles additionnels sont des préalables à un système de garanties crédibles et efficaces. En particulier, les mesures contenues dans le Protocole additionnel sont cruciales pour le renforcement de l'aptitude de l'AIEA à dépister les éventuelles matières et activités nucléaires non déclarées et à donner des assurances quant à l'absence de ces activités. L'UE regrette donc que le nombre d'accords de garanties et de protocoles additionnels actuellement en vigueur continue d'être bien en dessous des attentes. L'UE invite les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à faire entrer en vigueur leurs accords de garanties et leurs protocoles additionnels respectifs.

Le TNP confère aux États parties un ensemble de droits et d'obligations interdépendants et qui se renforcent mutuellement. Le plein respect du Traité et des obligations en découlant est d'une importance fondamentale. L'UE renouvelle donc les appels spécifiques au respect lancés par l'AIEA. Les circonstances critiques entourant le respect des accords de garanties doivent être examinées d'une manière qui défende l'intégrité du Traité et l'autorité du système de garanties de l'AIEA, y compris par l'aiguillage par l'AIEA vers le Conseil de sécurité quand cela semble opportun.

L'UE attache la plus grande importance à un haut niveau de la sécurité nucléaire dans le monde. Bien que la sécurité relève de la responsabilité nationale, la coopération internationale sur cette question est indispensable. La sûreté nucléaire est un souci constant de la communauté internationale et son amélioration permanente doit être l'objectif de tous les États membres de l'AIEA. L'UE félicite le Directeur général et le secrétariat de l'AIEA de l'aide qu'ils ont continué d'apporter aux États membres au cours de l'année dernière afin d'établir et de maintenir un cadre rigoureux de sûreté nucléaire pour les installations et les matières nucléaires.

Enfin, le combat contre le terrorisme et la prolifération d'armes de destruction massive mérite

d'être cité du fait, en particulier, qu'il constitue un défi de la plus haute importance pour la communauté internationale. Les États membres de l'UE appuient fermement toutes les mesures appropriées dont le but est d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes nucléaires. Bien que la responsabilité première en ce qui concerne la sécurité nucléaire nécessaire incombe aux États membres, l'AIEA a manifestement un rôle essentiel à jouer dans la prévention du terrorisme nucléaire et dans la lutte dont il fait l'objet. À cet égard, nous attendons avec beaucoup d'intérêt la coopération entre l'AIEA et le Comité du Conseil de sécurité créé conformément à la résolution 1540 (2004).

Pour terminer, j'ajouterai que nous vivons tous dans un monde interdépendant dans lequel nous devons veiller à notre propre sécurité et à notre propre sûreté et à celles de chacun. Cela est certainement vrai pour la sécurité et la sûreté nucléaires. En même temps, nous avons tous l'obligation de continuer de veiller tout en le renforçant à l'accès de chacun aux bienfaits de la connaissance, de la technologie, de l'équipement et des matières nucléaires. L'AIEA – compte tenu du rôle central et indispensable qu'elle joue en tant qu'autorité compétente qui aide à fournir, à garantir et à vérifier les garanties et la sécurité nucléaires et en tant que concepteur et de facilitateur de la coopération dans le domaine de la technologie nucléaire – continue d'occuper une place unique pour faire avancer cet objectif. Compte tenu de ce fait, l'UE réaffirme qu'elle appuie sans réserve l'AIEA et se félicite de parrainer le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA dont l'Assemblée est saisie.

M. Da Rocha Paranhos (Brésil) (*parle en espagnol*) : Nous, pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay – et les États associés, Bolivie, Chili et Pérou, réaffirmons notre attachement actif et constant aux objectifs de la communauté internationale en matière de non-prolifération, de désarmement nucléaire, de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et de la garantie du droit de tous les États à développer la recherche afin de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

À cet égard, nous soulignons les efforts faits par la communauté internationale pour renforcer l'efficacité et améliorer l'applicabilité du système de garanties afin de contribuer ainsi à l'accroissement de la transparence et de la confiance mutuelle. En même

temps, nous estimons qu'il est nécessaire de continuer d'œuvrer pour parvenir à un mécanisme de vérification avantageux ayant un haut niveau de qualité technique et de crédibilité. Nous comprenons que le renforcement de l'efficacité et de l'applicabilité du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit aller de pair avec la préservation et la consolidation de normes internationales négociées au plan multilatéral.

Nous saluons les nouveaux membres de l'AIEA et demandons que se dégage un consensus qui engloberait le plus grand nombre possible de pays afin d'aider à créer une atmosphère de confiance et de légitimité en ce qui concerne les décisions. Qui plus est, nous comprenons l'importance du Plan d'action pour la sûreté des sources de radiation et la sécurité des matières radioactives en tant qu'impulsion essentielle à la coordination des efforts faits au plan national et au plan international dans ce domaine.

Pour terminer, je souhaite souligner que le système conjoint de responsabilités et de contrôle appliqué par l'Agence argentine-brésilienne chargée de comptabiliser et de contrôler les matières nucléaires continue de créer des paramètres pour la coopération entre la République argentine et le Brésil.

M. Hu Xiaodi (Chine) (*parle en chinois*) : Avant tout, je tiens à remercier le Directeur général ElBaradei pour son rapport détaillé sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique au cours de l'année écoulée. Nous nous félicitons de voir que, avec les efforts conjoints du Secrétariat et de tous les États membres, l'Agence a pu mener à bien beaucoup de ses travaux au cours de l'année écoulée et parvenir à de remarquables réalisations. Nous souhaitons féliciter le secrétariat de ces réalisations et espérons que, avec l'appui de tous les États membres, l'Agence continuera de jouer un rôle actif dans les domaines de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'accession de la Chine à l'AIEA. Au cours des dernières 20 années, le Gouvernement chinois a activement appuyé l'AIEA dans ses activités de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de non-prolifération nucléaire comme elle en est mandatée par les Statuts.

Dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la Chine a joui d'une coopération étendue de la part de l'Agence et des autres États membres, qui a conduit à des résultats fructueux. En 2003, la Chine a envoyé plus de 2 000 personnes dans d'autres États membres aux fins de formation et de visites scientifiques et elle a également reçu plus de 1 200 experts dans le cadre des programmes de coopération technique de l'Agence.

Entre-temps, la Chine a fait des contributions volontaires d'un montant de 13 millions de dollars en plus des autres contributions en nature à l'Agence. La Chine a également fourni à d'autres États membres du personnel de formation technologique destinée à plus de 2 000 personnes et elle a organisé plus de 200 réunions de l'Agence. Grâce à sa participation aux programmes de coopération technique de l'Agence, la Chine, en tant que pays en développement, a non seulement progressé en matière de développement de l'énergie nucléaire à la maison mais elle a également contribué comme il convient aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans la région.

Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, la Chine appuie fermement les efforts que fait l'Agence pour renforcer l'efficacité et l'application du régime de ses garanties. En 2002, la Chine a ratifié le Protocole additionnel à l'Accord sur l'application des garanties et a été le premier des cinq États dotés de l'arme nucléaire à ce faire. En 2003, le Gouvernement chinois a publié un livre blanc intitulé *Les politiques et les mesures de non-prolifération de la Chine*, qui décrit systématiquement la politique et les pratiques de non-prolifération de la Chine, ce qui montre la détermination et la sincérité de la Chine eu égard à la prolifération.

En mars 2004, la Chine a pris un engagement politique envers le Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Depuis lors, la Chine a honoré son engagement en promulguant des lois et règles pertinentes et en créant ainsi un système national de régulation.

En mai 2005, la Chine s'est jointe au Groupe de fournisseurs nucléaires. Qui plus est, la Chine a apporté son appui au processus d'amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. On espère que les États parties parviendront dès que possible à un consensus sur les amendements afin que la conférence diplomatique sur les

amendements puisse se réunir. La Chine continuera de jouer un rôle en faveur des activités de l'Agence auxquelles elle participera.

Je tiens maintenant à faire connaître brièvement la position de la Chine eu égard au problème nucléaire en République démocratique populaire de Corée et au problème nucléaire en Iran. Le Gouvernement chinois s'est montré profondément inquiet pour ce qui est de la paix et de la stabilité dans le Nord-Est de l'Asie. Nous n'avons cessé de dire que la péninsule de Corée devait être dénucléarisée et que la paix et la stabilité de la région du Nord-Est de l'Asie devaient être maintenues grâce au dialogue et aux consultations pacifiques. En examinant la question nucléaire, il conviendrait également d'examiner l'inquiétude légitime en matière de sécurité de la République démocratique populaire de Corée.

Pour cette raison, la Chine s'est activement engagée à promouvoir la paix et à faciliter les entretiens. La Chine a accueilli trois phases des pourparlers des six parties, qui ont établi les objectifs d'une péninsule coréenne dénucléarisée et d'un règlement pacifique par le dialogue. Les pourparlers des six parties sont également parvenus à l'étape de négociations concrètes. Il est donc juste de dire qu'ils sont parvenus à des résultats positifs. La continuation des pourparlers et le fait d'œuvrer au début d'une nouvelle étape des pourparlers à une date prochaine sont dans l'intérêt de toutes les parties concernées; cela représente également un souhait commun de la communauté internationale.

Il ne faut pas non plus perdre de vue le fait que la question concernant la République démocratique populaire de Corée est complexe. Nous espérons que toutes les parties demeureront patientes et sincères et qu'elles se montreront souples. La Chine adhèrera à ses objectifs et à sa juste position et elle continuera ses efforts avec la communauté internationale afin de trouver un règlement pacifique au problème nucléaire en République démocratique populaire de Corée.

S'agissant du problème nucléaire en Iran, la Chine est pour une solution appropriée – dans le cadre de l'AIEA – par le biais d'un dialogue et de consultations. Nous espérons que l'Iran poursuivra sa coopération d'ensemble avec l'Agence afin d'éclaircir toutes les questions en suspens et qu'il ratifiera le Protocole additionnel dès que possible. Toutes les parties doivent encourager l'Iran à poursuivre

l'adoption de mesures de nature à renforcer la confiance et à éclaircir les doutes.

La Chine appuie tous les efforts diplomatiques qui sont déployés pour résoudre le problème nucléaire en Iran dès que possible, et elle est prête à rester en contact avec les parties intéressées. Nous souhaitons et croyons que, grâce à des efforts concertés déployés par toutes les parties, le problème nucléaire en Iran pourra être dûment réglé dans le cadre de l'Agence. Un tel résultat n'est pas seulement dans l'intérêt de toutes les parties concernées mais il est aussi de nature à maintenir le régime international de non-prolifération nucléaire.

M. Akra (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens pour commencer à exprimer nos compliments à notre cher ami, M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire pour sa présentation du rapport annuel. L'Agence continue de jouer un rôle méritoire sous la direction dynamique de M. ElBaradei. Elle contribue à la paix et à la sécurité et au développement socio-économique dans un environnement international toujours plus complexe et problématique. Le Pakistan peut assurer M. ElBaradei et son équipe qu'ils peuvent compter sur son plein appui.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation de l'Agence, selon laquelle les besoins en développement socio-économique mondial exigeront une importante augmentation de la fourniture d'énergie au cours des prochaines décennies. Le rôle que joue l'énergie nucléaire sera crucial s'agissant de satisfaire une partie de ces besoins, spécialement compte tenu de son environnement amical et de son appui qui est nécessaire au développement, en particulier dans les pays en développement.

L'Agence envisage jusqu'en 2020 une augmentation de 20 % des besoins nucléaires dans le monde. Nous notons avec intérêt que la plus grande partie de cette augmentation concernera l'Asie étant donné que des 31 réacteurs actuellement en construction dans le monde 20 se trouvent en Asie et 19 des 28 réacteurs devant être connectés à la grille se trouvent en Extrême-Orient et en Asie du Sud.

Le rythme de la construction de réacteurs pourrait s'accélérer si les États n'étaient pas sujets à des restrictions indues. Grâce à des technologies novatrices, les centrales électriques sont une réalité et peuvent être construites dans des pays en

développement auxquels l'énergie fait défaut. À cet égard, le rôle de l'AIEA dans le transfert d'une technologie sûre vers les pays en développement a gagné en importance. Nous espérons que l'Agence formulera une politique d'ensemble à cette fin.

Le Gouvernement pakistanais attache la plus grande importance au Programme de coopération technique de l'Agence car il offre des occasions uniques aux pays en développement de parvenir à la prospérité et à la croissance économique en disposant de sources faciles et abordables. Compte tenu des ressources limitées du Pakistan en combustibles fossiles et de son besoin de parvenir à un équilibre entre les risques d'une pollution industrielle et sa croissance économique, nous considérons que la génération d'énergie nucléaire est un élément indispensable de notre stratégie nationale en matière d'énergie. Depuis plus de 30 ans, les deux centrales d'énergie nucléaire du Pakistan, KANUP et CHASNUPP, ont enregistré d'excellents résultats au plan opérationnel et de sûreté. L'existence d'une infrastructure fiable qu'exigent des centrales d'énergie nucléaire nous a permis de commencer à œuvrer sur une autre centrale nucléaire – CHASNUPP II.

Les activités futures du Pakistan dans la génération d'énergie nucléaire ne se limiteront pas à l'installation d'un nombre accru de centrales nucléaires, mais s'étendront à l'utilisation d'installations en vue du fonctionnement de centrales de dessalement. Suite à des efforts de collaboration avec l'AIEA, une unité de dessalement au KANUPP est en service depuis 2000; elle produit environ 450 mètres cubes d'eau douce par jour par le biais du dessalement e l'eau de mer.

L'Agence a également joué un rôle digne d'éloges dans le secteur de la santé – en particulier dans le traitement du cancer et de la tuberculose. Dans le secteur de l'agriculture également des technologies novatrices ont aidé à protéger les récoltes et à augmenter la productivité agricole. Un effort soutenu sera nécessaire pour allouer davantage de ressources à l'AIEA afin qu'elle puisse mener à bien un travail de recherche accru dans les secteurs de la santé et de l'agriculture, ce qui pourrait permettre de réduire immensément la famine, la maladie et la pauvreté dans le monde.

Le Pakistan applique également les sciences nucléaires à l'amélioration de la santé et de

l'agriculture et à la revalorisation de terres incultes. Nous nous félicitons de la coopération accrue entre la Commission de l'énergie atomique du Pakistan et l'AIEA dans ce domaine. Cette année, le Pakistan a créé son treizième centre de médecine nucléaire et œuvre actuellement à la création de cinq autres centres de ce type, y compris la première installation au Pakistan permettant de diagnostiquer les émissions de positrons grâce à la tomographie.

Dans l'agriculture, nos centres continuent de produire de nouvelles variétés de récoltes. Nous avons créé cinq fermes de démonstration pour utiliser les terres touchées par la salinité. Le Pakistan s'intéresse aussi à jouer un rôle important dans les efforts faits au plan international pour promouvoir le Projet international sur les réacteurs nucléaires novateurs et les cycles de combustible afin de pouvoir bénéficier des centrales nucléaires de l'avenir qui sont sûres, efficaces et qui résistent à la prolifération.

Nous sommes hautement sensibles à la sûreté et à la sécurité des installations nucléaires, en particulier au moment où nous cherchons à étendre nos capacités en matière de génération de puissance nucléaire aux fins du développement économique. Le Pakistan a créé avec succès une forte culture de la sûreté dans ses activités nucléaires. Il a adhéré promptement aux principes de la Convention sur la sûreté nucléaire qu'il a signée dès qu'elle a été conclue. Nous avons encore renforcé les mesures de sécurité autour de nos installations nucléaires afin d'éviter toute possibilité de sabotage ou d'acquisitions illicites de matières nucléaires ou encore de trafic illicite. Nous continuerons à participer activement à l'initiative de l'Agence tendant à renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous sommes désireux de conclure dès que possible les délibérations sur la Convention et espérons que cet important instrument permettra d'établir des obligations globalement plus complètes s'agissant de la protection physique des matières nucléaires ainsi que des installations nucléaires. Nous avons, cependant, dit clairement que toute disposition de la nouvelle Convention qui pourrait être interprétée comme légitimant les attaques contre les installations nucléaires est contraire au droit international et à la morale. Ce problème doit trouver une solution satisfaisante.

Au nombre des efforts qu'il fait pour augmenter la sûreté et la sécurité des installations nucléaires et

prévenir la prolifération d'armes de destruction massive, le Pakistan a pris des mesures complémentaires qui comprennent : premièrement, adoption de mesures efficaces, en coopération avec la communauté internationale, pour éliminer un réseau clandestin de prolifération qui étend ses tentacules à environ 24 pays. Nous avons étroitement coopéré avec l'AIEA dans cet effort et invitons les autres pays concernés à faire de même.

Deuxièmement, le Pakistan a adopté des mesures de grande envergure pour assurer une sécurité à toute épreuve à ses moyens stratégiques. Il y a quatre ans, nous avons créé une autorité chargée de la direction et du contrôle en matière nucléaire, qui est responsable des éléments nucléaires et stratégiques au Pakistan. Ces moyens sont critiqués pour notre dissuasion stratégique dans le domaine nucléaire. Il n'est pas question de les laisser tomber entre des mains dangereuses. Troisièmement, en 2001 nous avons créé une autorité chargée de réguler le fonctionnement sûr des installations nucléaires à des fins civiles. Quatrièmement, depuis 2000 le Pakistan a élaboré une législation en vue d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Enfin, le mois dernier le parlement pakistanais a promulgué une loi sur le contrôle d'ensemble des exportations afin d'aborder la question des armes, des matières, des marchandises, des technologies, de l'équipement biologiques et nucléaires ainsi que leurs moyens de livraison. Les éléments principaux de notre nouvelle loi comprennent l'interdiction de détourner des marchandises et des technologies qui font l'objet d'un contrôle, y compris la réexportation, le transbordement et le transit; la délivrance de permis et l'archivage; un répertoire des contrôles à l'exportation; et des dispositions pénales prévoyant 14 ans de prison et une amende de 5 millions de roupies. Nous sommes certains qu'il n'y aura aucune prolifération d'armes de destruction massive en provenance du Pakistan.

Les aspects de sécurité et de vérification du mandat de l'AIEA demeurent d'importants piliers pour les travaux de l'AIEA. L'Agence a entamé une action eu égard à la sûreté des matières nucléaires. Il est nécessaire de focaliser l'attention sur la sécurité les sources « orphelines » de telles matières, car elles courent le risque immédiat de tomber entre des mains dangereuses. Dans son rapport, l'Agence souligne cet

aspect et nous sommes pleinement d'accord avec les mesures correctives qui ont été suggérées à cet égard.

En ce qui concerne le renforcement du système de garanties de l'Agence, le Pakistan est convaincu que le maintien d'un équilibre adéquat entre les aspects promotionnels et la sûreté – ou le souci de sécurité connexe – dans toutes les fonctions de l'Agence est essentiel. Les États doivent pleinement respecter leurs obligations respectives en matière de garanties. En même temps, les garanties de l'Agence ne doivent pas être utilisées aux fins d'objectifs politiques partisans. Son régime de vérification ne pourra demeurer crédible que s'il est appliqué sur une base non discriminatoire, comme il est stipulé dans les statuts de l'Agence. La coopération et une plus grande compréhension doivent être exigées de tous les États membres de l'Agence afin de faire progresser son mandat sur la base de l'impartialité, de l'équité et du professionnalisme.

Le rôle de l'Agence doit être conforme à ses statuts. Des propositions de réforme doivent rester dans les limites du statut. L'AIEA n'est pas une agence d'investigation. On ne peut lui demander d'accomplir des tâches qui vont au-delà de la portée de son statut ou que ses membres n'approuvent pas. Toute réforme de l'Agence doit être non discriminatoire et inclusive et prendre en compte la nature différenciée des obligations de ses États membres. Enfin, de telles réformes ne doivent pas nuire à l'équilibre entre le rôle promotionnel de l'Agence et la sûreté, ou les soucis de sécurité connexe, qui fait partie de ses fonctions.

Nous attendons tous beaucoup de l'AIEA dans la promotion du développement socio-économique des États membres. La coopération technique de l'Agence exige qu'il soit procédé à une réévaluation de son présent cadre grâce auquel elle peut apporter une aide aux États membres sur une base non discriminatoire et équitable. Mis à part l'équilibre à assurer entre les aspects promotionnels et la vérification, la sûreté et la sécurité connexe, les mesures suivantes pourraient aider à renforcer ses contributions au développement socio-économique : premièrement, préserver sa nature technique et prévenir la politisation de son ordre du jour; deuxièmement, accorder une priorité plus grande aux activités de coopération technique de l'Agence et à sa contribution au développement ainsi qu'à l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et aux transferts de technologie aux pays en développement; troisièmement, allouer des ressources plus grandes et plus assurées aux fins d'activités en

matière de coopération technique, de transfert de technologie et de dispositifs de formation destinée aux pays en développement; et, quatrièmement, favoriser une plus grande participation des pays en développement à la conception et à l'application de projets de coopération technique ainsi que la soustraction à des États membres en développement de son Programme de coopération technique.

M^{me} Martina (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour la déclaration qu'il a faite sur les principales évolutions enregistrées dans les activités de l'Agence au cours de 2004. L'Ukraine félicite le secrétariat de l'AIEA et son Directeur général pour l'excellent travail accompli par l'Agence ainsi que pour les importants résultats obtenus au cours de l'an dernier.

Je tiens également à saluer les nouveaux membres de l'Agence, la République du Tchad, la République islamique de Mauritanie et la République togolaise.

Il y a 50 ans, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait sa résolution historique 810 (IX), intitulée « Coopération internationale en matière de développement des utilisations pacifiques de l'énergie atomique », qui demandait la création de l'AIEA. Aujourd'hui, alors que le risque de la prolifération nucléaire a changé et s'est accru, nous n'avons d'autres choix que de déployer tous nos efforts pour renforcer davantage les activités de l'Agence afin de faire en sorte que les technologies nucléaires mises au point aux fins d'utilisations pacifiques ne soient pas détournées à des fins non pacifiques.

L'Ukraine tient à souligner l'importance du système de garanties ainsi que des activités menées par l'Agence pour faire appliquer les dispositions relatives aux garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appuyons sans réserve les mesures envisagées par le Protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA. À ce jour, les activités préparatoires relatives à la ratification du Protocole additionnel, signé par l'Ukraine en 2000, ont été complétées et la ratification devrait intervenir sous peu.

Pour ce qui est de la question non réglée du respect, l'Ukraine salue la décision historique prise par les dirigeants libyens d'abandonner les programmes

d'armes de destruction massive et de coopérer étroitement avec la communauté internationale à cette fin.

L'Ukraine reconnaît le droit inaliénable de l'Iran à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En même temps, nous appuyons les efforts faits pour parvenir à des assurances crédibles eu égard à la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran. L'Ukraine a salué la signature par l'Iran, en décembre 2003, du Protocole additionnel à l'accord sur les garanties de l'AIEA et espère que ce fait – mais aussi le renforcement de la coopération active du Gouvernement de Téhéran avec l'AIEA – aidera à surmonter les inquiétudes que suscitent les activités nucléaires de l'Iran.

La situation sur la Péninsule coréenne continue d'inquiéter. L'Ukraine partage la conviction que la République populaire démocratique de Corée doit abandonner ses ambitions nucléaires, reprendre sa coopération avec l'AIEA et revenir sans tarder au respect des obligations qui lui incombent en vertu du TNP et de l'accord sur les garanties de l'AIEA. Nous sommes pour un prompt règlement de la crise par des moyens politiques et diplomatiques qui, à notre avis, n'ont pas été épuisés. L'Ukraine espère que le dialogue multilatéral sur cette question se poursuivra.

Nous sommes certains que les problèmes que posent la sécurité et la prolifération ne peuvent être réglés avec succès que par une coopération multilatérale. L'Ukraine estime qu'à cette fin le TNP est un instrument global extrêmement important. L'Ukraine est fermement attachée au TNP et poursuivra ses efforts en vue de maintenir son autorité et son intégrité.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'accession de l'Ukraine au TNP. Il est certain que la décision historique de l'Ukraine de renoncer à sa capacité nucléaire et d'accéder au Traité a contribué sensiblement au renforcement du régime international de non-prolifération et à la sécurité dans le monde.

L'Ukraine salue l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui demande à tous les États Membres d'exercer des contrôles efficaces au plan intérieur afin de prévenir la prolifération d'armes de destruction massive. Nous apprécions à sa juste valeur le fait que l'AIEA est prête à aider les États dans l'application de cette résolution.

Une stratégie pour contrer le terrorisme nucléaire doit englober tous types de risques, y compris l'acquisition éventuelle d'armes nucléaires par des terroristes ou leur production de divers types d'explosifs nucléaires à partir de matières nucléaires ou de matières radioactives. Toutes les mesures possibles doivent être prises en vue de fournir une protection adéquate contre les actes malveillants visant les installations ou le transport de conteneurs contenant des matières nucléaires ou radioactives.

Dans ce contexte, l'Ukraine appuie les mesures urgentes tendant à renforcer le contrôle multilatéral du cycle du combustible usé et à améliorer la sûreté et la protection physique des matières et des installations nucléaires. Nous saluons la création par le Directeur général de l'AIEA d'un groupe d'experts chargés de mettre au point de meilleures approches pour contrôler les éléments sensibles du cycle du combustible nucléaire et nous attendons avec intérêt les résultats de leurs travaux.

L'Ukraine estime que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires est l'un des instruments clefs pour prévenir la prolifération nucléaire et le risque du terrorisme nucléaire. Nous renouvelons notre appui à la finalisation du processus en cours concernant l'amendement à la Convention dès que possible.

Le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives qui vient d'être révisé est un autre important instrument historique. Nous invitons tous les États membres de l'AIEA qui ne l'ont pas encore fait à adopter et à appliquer sans délai le Code de conduite.

L'Ukraine appuie fermement les activités de l'AIEA tendant à renforcer les programmes nationaux destinés à identifier, à préserver, à récupérer et à faciliter la destruction de matières nucléaires sensibles et autres matières radioactives à haut risque. Selon l'Ukraine, ce problème revêt une importance spéciale étant donné la quantité considérable de masses contenant du combustible dans le quatrième bloc de puissance de la centrale nucléaire de Tchernobyl et les matières radioactives présentes dans la zone d'exclusion de Tchernobyl. La participation de l'AIEA au règlement de ces problèmes, ainsi que l'aide internationale fournie dans le cadre de projets bilatéraux et multilatéraux, doivent être adéquats pour

réglent la variété de problèmes posés par l'abri et la zone d'exclusion de Tchernobyl.

L'Ukraine a établi son rapport national pour la troisième réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire qui se tiendra en 2005. Le rapport montre clairement nos progrès et nos réalisations dans le domaine de la sûreté nucléaire au cours des dernières années.

Pour l'Ukraine, 2004 a été une année marquée par deux importants événements : la commande de nouveaux blocs de puissance aux installations nucléaires de Khmel'nitska et Rivnenska. J'exprime ma gratitude à toutes les institutions internationales qui ont apporté de précieuses contributions aux fins de compléter la construction des blocs, d'entreprendre de nombreux projets de recherche et de procéder à des examens et à l'élaboration de recommandations nécessaires à cette fin. Aujourd'hui, nous pouvons certifier que les deux nouveaux blocs sont conformes au plus haut niveau des normes de sûreté appliquées à tous les blocs qui fonctionnent actuellement en Ukraine.

Nous estimons que l'application du Programme de coopération technique de l'AIEA est la pierre angulaire de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous sommes heureux de voir que le secrétariat de l'AIEA poursuit ses efforts en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Programme par le biais d'évaluations, de vérification et de processus d'examen. Les activités de l'Agence dans le domaine des sciences et des applications nucléaires dans le secteur de non puissance contribuent également sensiblement au développement durable.

Pour terminer, l'Ukraine note qu'il importe de mettre un accent prononcé sur le Programme de coopération technique pour l'Europe sur des questions de sûreté et de sécurité, de radiations et de sûreté dans les transports, la gestion des déchets radioactifs, les programmes nationaux sur la santé, les questions environnementales et les problèmes liés au déclassement des centrales nucléaires ou leur prolongation d'existence, qui demeurent des priorités pour mon pays dans le cadre de la coopération technique avec l'Agence.

M. Devamany (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour remercier M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence

internationale de l'énergie atomique, pour sa présentation à l'Assemblée générale du rapport annuel de l'Agence pour l'année 2003 contenu dans le document GC(48)/3. C'est une année au cours de laquelle l'Agence a enregistré des succès notables et déployé des efforts en vue de faire en sorte que les bienfaits de la technologie nucléaire soient partagés mondialement aux fins du développement économique et social. Ma délégation félicite l'Agence pour ses excellentes activités et pour les efforts qu'elle a déployés en vue de s'acquitter de son mandat au cours de la période à l'examen.

La Malaisie continue de reconnaître que la technologie nucléaire est précieuse pour la réalisation d'un développement durable et le processus d'édification de la nation, et elle se félicite du rôle joué par l'Agence à cet égard. Nous réaffirmons notre appui à l'Agence dans sa mission qui est de promouvoir et faciliter la mise au point de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, comme l'énonce l'Article II de ses Statuts.

À cet égard, le Programme de coopération technique de l'Agence demeure un élément crucial de son mandat et de ses activités. La Malaisie est l'un des bénéficiaires de ce Programme, et nous félicitons le Département de la coopération technique de l'AIEA pour les efforts qu'il prodigue sans relâche afin de s'acquitter de son mandat statutaire dans l'intérêt des États membres ainsi que pour ses réalisations édifiantes.

Le succès du Programme de coopération technique est avant tout dû à la disponibilité soutenue et au niveau suffisant de ressources financières. En sa qualité d'État membre qui participe de longue date à ce programme et qui en bénéficie, la Malaisie s'est toujours acquittée, intégralement et en temps voulu, de ses obligations financières envers l'Agence, y compris s'agissant du Fonds de coopération technique et des contributions statutaires aux dépenses des programmes. À cet égard, la Malaisie s'inquiète de la baisse enregistrée dans le niveau actuel des paiements reçus en 2004 par le Fonds, comme cela a été dit au cours de la 48^e session de la Conférence générale de l'Agence en septembre dernier.

De même la Malaisie s'inquiète du fait que les annonces et les paiements versés au Fonds en 1004 ne représentent que 65,4 % du chiffre ciblé, avec moins de 60 % d'États membres ayant fait connaître leurs

intentions. La Malaisie invite les autres États membres, donateurs et bénéficiaires, à verser leur part intégralement et en temps voulu. Cela doit être fait dans l'intérêt de la promotion et de la sauvegarde des droits inaliénables, collectifs et individuels au plan national, des États membres à l'utilisation pacifiques de l'énergie atomique par le biais du Programme, tel que l'envisage l'Article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

S'agissant des annonces de contributions financières au Fonds de la coopération technique pour 2005, la Malaisie, en s'engageant à verser intégralement sa quote-part, invite les États membres qui ne l'ont pas encore fait à faire leur annonce sans délai. Les États membres doivent verser leurs contributions intégralement dès que possible. Le fait d'annoncer, dans la mesure du raisonnable, des ressources financières permettrait certainement aux activités de l'Agence de préparer un Programme de coopération technique annoncé pour 2005, qui serait examiné à la réunion du Comité d'assistance et de coopération techniques de l'Agence plus tard ce mois-ci. Nous espérons que le programme approuvé sera appliqué avec succès sans entrave ni incertitude.

Le terrorisme nucléaire fait peser une sérieuse menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons continuer à nous montrer vigilants et chercher à consolider nos efforts collectifs en vue d'empêcher les terroristes et les acteurs non étatiques d'acquérir des armes nucléaires et de les utiliser pour atteindre leurs objectifs. La Malaisie continuera d'adopter des mesures appropriées pour prévenir cette menace, conformément aux principes du droit international et aux instruments pertinents, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. À cet égard, la Malaisie continue d'appuyer les efforts constants que déploie l'AIEA pour promouvoir la sécurité nucléaire, en particulier par la fourniture d'une aide et d'un appui technique aux États membres. La Malaisie estime également que si les mesures pour promouvoir la sécurité nucléaire et pour combattre le trafic nucléaire doivent être accrues, il faut également faire parallèlement de sérieux efforts pour parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires afin d'offrir une absolue garantie quant à la non-utilisation de ces armes.

La Malaisie appuie les activités de vérification de l'AIEA, conformément à l'Article III du TNP, en vue de faire en sorte que la technologie nucléaire à des fins

pacifiques ne soit pas détournée à des fins militaires. En tant qu'État partie au TNP, la Malaisie demeure convaincue que l'existence persistante d'armes nucléaires est une menace à la survie de l'humanité et de la planète et que leur utilisation aurait des conséquences catastrophiques pour notre civilisation. À cet égard, la Malaisie est attachée, en particulier, à l'abolition et à l'élimination complète des armes nucléaires, y compris des nouveaux types d'armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que l'objectif absolu d'un monde exempt d'armes nucléaires doit demeurer prioritaire sur l'ordre du jour international en matière de désarmement. La possession, la prolifération et l'amélioration des armes nucléaires de manière constante doivent être une source de grande inquiétude pour la communauté internationale compte tenu du grave danger que ces armes font peser sur la paix et la sécurité internationales. La Malaisie est convaincue que les États parties au TNP doivent vraiment revoir la question du respect de leurs engagements tant par les États dotés d'armes nucléaires que par les États non nucléaires lors de la Conférence d'examen qui se tiendra en mai 2005 à New York.

La Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés, a constamment exprimé les félicitations de ces derniers au Directeur général et au secrétariat de l'Agence pour les rapports présentés au Conseil des gouverneurs de l'Agence, en particulier sur la question relative à l'application de l'Accord sur les garanties du TNP dans la République islamique d'Iran et en Jamahiriya arabe Libyenne. Le Mouvement a confirmé sa pleine confiance dans la capacité du Directeur général et de l'Agence à s'acquitter de leurs tâches et de leurs responsabilités d'une manière impartiale, efficace et professionnelle. Le Mouvement croit que ces problèmes devraient être réglés dans le cadre du mandat de l'Agence.

La Malaisie exprime une fois encore ses félicitations à M. Jozsef Rónaki, de Hongrie, Président de la 48^e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue en septembre dernier, et aux Vice-Présidents pour la façon éclairée dont ils ont guidé les travaux de la Conférence générale vers une issue fructueuse. Ma délégation félicite M. Ibrahim Othman, de la République arabe syrienne, pour la manière efficace dont il a présidé le Comité plénier. La Malaisie admet qu'aucune des résolutions adoptées par la Conférence générale n'exige un suivi immédiat.

Pour autant, la Malaisie est persuadée que le Directeur général et l'Agence examineront attentivement toutes les décisions et résolutions de la Conférence générale et adopteront les recommandations appropriées en temps opportun.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite évoquer la résolution GC(48)/RÉS/14 de la Conférence générale, intitulée « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficacité du système de garanties et application du Modèle de Protocole additionnel ». Comme d'autres pays Membres du Mouvement des pays non alignés, la Malaisie attache une grande importance à l'efficacité et au renforcement du système de garanties ainsi qu'au maintien d'un juste équilibre entre la vérification de l'Agence et les autres fonctions statutaires.

Le Mouvement des pays non alignés a œuvré de bonne foi pour parvenir à l'adoption consensuelle de la résolution. À la réunion du Conseil des gouverneurs, au cours de la semaine précédente, le Mouvement a exprimé une sérieuse inquiétude en ce qui concerne les complications qui pourraient surgir si aucune distinction claire n'est faite entre les obligations juridiques incombant aux États membres au titre de leurs accords de garanties respectifs et leurs engagements volontaires. Qui plus est, les engagements volontaires doivent courir sur une période spécifiée et doivent cesser d'être contraignants une fois qu'il a été satisfait aux exigences pertinentes. Les États Membres doivent respecter les principes fondamentaux selon lesquels les décisions et les résolutions sur la question des garanties doivent être compatibles avec les dispositions pertinentes du Statut et des droits et obligations des États découlant des traités et des accords de garanties. La Malaisie se félicite que ces vues soient partagées par d'autres membres du Conseil des gouverneurs.

La Malaisie constate que le consensus a été évasif sur la question de la compatibilité des décisions concernant les garanties avec les dispositions pertinentes du Statut. De ce fait, la Malaisie et les pays membres du Mouvement non aligné ont pris note du fait que la déclaration faite par la délégation néerlandaise, au nom des auteurs de la résolution sur cette question, constatait explicitement l'importance de toutes les dispositions du Statut à cet égard. Cependant, cette déclaration ne répond pas aux attentes du Mouvement en ce qui concerne l'importance définitive des traités pertinents et des accords de garanties qui ont

été conclus. De même, la Malaisie note avec inquiétude les tentatives d'amender les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par le biais de l'Agence. La Malaisie réitère que la Conférence d'examen de 2005 des Parties au TNP est l'instance la plus appropriée pour discuter de toute question ayant trait au TNP.

La Malaisie se joint aux autres États membres de l'Agence qui appartiennent au G-7 et à la Chine pour exprimer sa confiance dans la candidature qu'elle appuie de M. Mohamed ElBaradei, actuel Directeur général de l'Agence, à un autre mandat. La position du Groupe a été formellement exposée lors de la réunion du G-7 à Vienne, le 7 septembre 2004. Nous espérons que sa candidature aboutira.

Enfin, la Malaisie se joindra aux autres délégations pour appuyer le projet de résolution sur ce point dont l'Assemblée est saisie et qui fait l'objet du document A/59/L.18. La Malaisie estime que ce texte est un texte de procédure et que ses dispositions devraient demeurer telles qu'elles sont étant donné que le texte traduit le large accord auquel sont parvenus les États membres de l'Agence à Vienne. Nous attendons avec intérêt son adoption par consensus.

M. Aboul Atta (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation égyptienne exprime ses félicitations à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour sa déclaration, dans laquelle il a souligné la contribution singulière que l'Agence a apportée en 2003 dans les domaines principaux de sa responsabilité et de ses activités. Il a également informé l'Assemblée des problèmes face auxquels nous devons être prêts à nous attaquer à l'avenir.

J'exprime également mes félicitations au Directeur général pour sa sage gestion, qui a notablement rehaussé les activités de l'Agence qui s'en trouve mieux préparée pour faire face aux défis actuels et futurs avec le professionnalisme et la crédibilité que nous pouvons espérer.

Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/59/295) souligne l'importance du rôle que joue l'Agence dans la protection du régime de non-prolifération, dans son renforcement et dans la sauvegarde de la crédibilité du régime. L'Agence a montré qu'elle était la principale instance dotée de l'objectivité et de la crédibilité nécessaires pour prendre la décision concrète de placer les activités

nucléaires des États sous les garanties. L'Agence déploie également d'importants efforts concrets dans le domaine du transfert de la technologie nucléaire aux fins de nombreuses et diverses utilisations pacifiques, contribuant ainsi au développement durable dans la majorité des pays, en particulier des pays en développement.

Nous espérons que dans un proche avenir l'Agence générera de nombreuses idées et propositions en vue de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, en particulier si l'accord sur ces idées – dans un ensemble révisé, si je puis dire – peut être conclu en 2005 à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. On imagine que l'Agence sera la principale instance pour l'application de ces idées et propositions, et nous espérons qu'elle le fera avec le même professionnalisme, la même objectivité et la même crédibilité dont elle a fait preuve en abordant ces divers problèmes sensibles.

Le rôle accru de l'Agence pour ce qui est d'appuyer et d'étendre les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ainsi que la coopération technique avec les États membres, les pays en développement notamment, sont autant d'aspects qui ne sont pas moins importants que les efforts qu'elle déploie dans la vérification et la non-prolifération, bien que ces efforts ne fassent pas l'objet de la même attention dans la presse. Beaucoup d'efforts ont été faits pour renforcer le régime de garanties, et un élan similaire a été imprimé aux activités de l'Agence dans la coopération technique. L'augmentation spectaculaire du nombre de membres de l'Agence est due au fait que les États membres dans le monde en développement se sont joints à l'AIEA essentiellement pour bénéficier des programmes et des activités de l'Agence dans le domaine des applications nucléaires à des fins pacifiques et pour utiliser cette aide aux fins d'atteindre leurs objectifs de développement, conformément à l'article IV du TNP.

Nous exprimons notre satisfaction en ce qui concerne le développement et l'amélioration de l'efficacité et des objectifs des programmes de coopération technique, particulièrement en aidant les États à déterminer leurs priorités. Il conviendrait de focaliser davantage l'attention sur ces programmes en fournissant des résultats concrets et en ayant des consultations avec les États membres sur le détail des projets entrepris par les États. L'Égypte est tout à fait préparée à poursuivre sa coopération avec l'Agence

dans les programmes liés au développement économique et autres programmes dans des domaines connexes.

S'agissant des garanties et de la vérification, nous soulignons une fois encore que l'absence d'universalité dans l'application de l'ensemble des garanties de l'Agence empêche celles-ci d'être concluantes dans la mesure où il s'agit de la menace d'une prolifération nucléaire. L'ensemble des garanties est la principale base de la non-prolifération. Il importe donc de poursuivre les activités tendant à l'universalité.

L'Égypte a pris de nombreuses initiatives au niveau international et au niveau régional pour contrer la menace que fait peser la non-prolifération. Il y a 25 ans, nous demandions la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Président de l'Égypte a aussi demandé la création d'une zone exempte de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient. Par le biais de l'AIEA, l'Égypte continue de demander l'application de l'ensemble des garanties de l'Agence à toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient, sans exception.

Malgré toutes ces initiatives tendant à promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région, Israël, l'un des États de la région, n'a montré aucun désir d'agir d'une manière constructive pour contrer la menace d'une prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Il a continuellement rejeté toutes les initiatives tendant à placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale. Cette situation qui a un impact négatif sur tous les efforts faits pour s'attaquer à la question de la non-prolifération en général, en particulier s'agissant des efforts qui sont fait au Moyen-Orient, exige de la communauté internationale qu'elle redouble d'efforts pour éliminer la menace que fait peser la prolifération nucléaire sur la paix et la sécurité internationales et faire appliquer l'ensemble des garanties partout au Moyen-Orient.

Nous estimons que l'instance que le Directeur général dirigera au début de l'année prochaine est un premier pas encourageant vers l'examen des questions liées à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous exprimons donc notre appui à cette initiative et déclarons que nous avons l'intention d'y participer.

En ce qui concerne la sûreté nucléaire, les événements du 11 septembre 2001 ont montré qu'il

était urgent de renforcer les efforts de l'Agence ainsi que ses programmes visant à protéger les matières et les installations nucléaires de même que les autres matières radioactives de la menace que fait peser le terrorisme international. L'Égypte estime qu'aussi longtemps que des matières nucléaires ne seront pas soumises à une supervision et à un contrôle au plan international, la menace de les voir tomber entre des mains terroristes persistera. L'Égypte a participé efficacement aux efforts déployés par l'Agence pour mettre en vigueur les mesures et les activités proposées afin d'éviter le terrorisme nucléaire. L'Égypte estime que ces efforts ne peuvent se substituer à des mesures nationales qui en aucune façon ne réduisent la responsabilité qui incombe à chaque État d'aborder les questions de sécurité qu'ils financent volontairement. L'Égypte attend avec intérêt les initiatives et les mesures qui seront prises à l'avenir à cet égard et qu'elle considère comme étant complémentaires des programmes et des mesures de coopération technique sans pour autant diminuer les ressources du fonds de coopération technique.

Nous nous félicitons des efforts faits par le Groupe consultatif pour la sûreté nucléaire qui a été créé par le Directeur général et espérons que les États Membres seront tenus au courant de ses activités sur une base régulière. Nous tenons à souligner que toute production de matières fissiles doit satisfaire aux exigences qui soumettent les matières nucléaires, y compris les stocks de matières, à un contrôle, ce qui est conforme aux objectifs des conventions pertinentes.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre appui constant à l'AIEA alors que nous faisons face aux futurs défis. Nous tenons une fois encore à remercier M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence pour tous les efforts qu'il a déployés en vue d'atteindre les objectifs de l'Agence avec la compétence que nous lui connaissons.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Rao Inderjit Singh, Ministre d'État des affaires extérieures de l'Inde.

M. Singh (Inde) (parle en anglais) : Nous félicitons l'Agence internationale de l'énergie atomique pour le rôle excellent qu'elle a joué dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, dans le processus, pour en assurer la sûreté et la sécurité. L'Inde a toujours oeuvré très

étroitement avec l'AIEA en tant que partenaire au développement.

Cette année marque le jubilé d'or de la création du Département de l'énergie atomique de l'Inde. Au cours des cinquante dernières années, le programme d'énergie atomique de l'Inde a atteint la maturité. L'autosuffisance de la recherche et des activités de développement entreprises par les scientifiques du Département de l'énergie atomique a conduit à de vigoureuses opérations industrielles en ce qui concerne la technologie nucléaire des réacteurs hydrauliques et du cycle du combustible connexe ainsi que l'eau lourde, l'électronique et l'instrumentation, autant d'aspects qui ont abouti à d'excellents résultats commerciaux. Nous sommes maintenant en mesure de traduire notre recherche et les réalisations de notre développement en des activités industrielles commerciales telles que les réacteurs à puissance rapide et les réacteurs à thorium tout en continuant d'œuvrer à la rapide expansion de la capacité nucléaire fondée sur des réacteurs thermiques. Cette mesure va de pair avec notre programme nucléaire en trois phases mis au point de longue date pour satisfaire les besoins qui ont émergé dans le pays par le biais de l'utilisation de nos modestes ressources en uranium et de nos vastes ressources en thorium.

Le Premier Ministre de l'Inde a récemment lancé la construction de la première centrale nucléaire d'une puissance électrique de 500 mégawatts, qui se fonde sur des réacteurs rapides à Kalpakkam, Inde. Je vais rappeler les points suivants que le Premier Ministre a soulignés à cette occasion.

« La sûreté de l'énergie est une question revêtant une importance vitale, en particulier dans le contexte du rythme accéléré de notre croissance économique. Si nous parvenons à instituer un ensemble optimal de ressources en énergie dans lequel l'énergie nucléaire est un élément important, nous serons en mesure d'assurer notre sécurité en énergie. La faible consommation d'énergie en Inde actuellement ne saurait se poursuivre longtemps parallèlement à notre recherche d'un rythme accéléré de croissance économique. La sécurité en énergie est donc un impératif national. Nous devons briser les limites contraignantes qu'impose la pénurie d'énergie et qui retarde notre développement. L'énergie nucléaire n'est pas seulement économique, elle est également une option plus propre aux combustibles fossiles. Nous sommes résolu en tant que nation à utiliser son plein potentiel pour le bien national. Elle peut également

servir de tampon contre la fluctuation des prix des produits pétroliers. »

Compte tenu de l'énorme demande en énergie dans une économie se développant rapidement comme celle de l'Inde, nous nous sommes efforcés de développer les capacités d'ensemble dans tout l'éventail du cycle du combustible nucléaire en s'appuyant sur la recherche et le développement industriel ainsi que sur la sûreté des infrastructures. L'Inde est aujourd'hui parmi les pays qui sont à la pointe dans la réutilisation du combustible usé aux fins de produire de l'énergie. Cela est essentiel; pour disposer de façon soutenue de l'énergie nucléaire.

L'Inde a fait d'importants progrès dans le développement de nouvelles technologies grâce à la recherche nationale et au développement. Le mélange unique de plutonium et d'uranium pour le carburant alimentant les réacteurs d'essais a réalisé une excellente performance. Grâce au recyclage réussi du combustible usé de ces réacteurs, le cycle du combustible pour ce réacteur a été fermé.

Les travaux sur un réacteur de pointe à eau lourde, d'une puissance électrique de 300 mégawatts, une technologie de démonstration pour l'utilisation de thorium, y compris d'importants développements dans le cycle du combustible thorium, progressent de façon satisfaisante. Les travaux sur un réacteur compact à haute température se poursuivent.

L'Inde procède à la construction d'un tokamak fondée sur la supraconductivité en état d'équilibre, destiné à être le premier tomakak en état d'équilibre sur la base de 1 000 secondes. Il peut être utilisé dans un certain nombre d'enquêtes physiques appropriées réalisées dans le cadre du réacteur international thermonucléaire expérimental (ITER), ce qui représente une coopération internationale sans précédent sur la voie du développement d'une fusion.

L'Inde est une puissance nucléaire responsable. Elle a mis au point une capacité dans ce domaine d'une manière auto-indépendante et elle est pleinement consciente de l'immense responsabilité qui découle de la possession de capacités aussi avancées. Elle demeure attachée, en même temps, aux objectifs de non-prolifération. En conséquence, tout en continuant d'utiliser ses ressources et ses capacités nationales pour satisfaire ses intérêts nationaux, elle le fait d'une manière qui satisfait les exigences de ces objectifs. Par ailleurs, les efforts destinés à prévenir la prolifération

ne doivent pas imposer des restrictions indues au développement et à l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Nous croyons qu'il incombe à ceux qui ont un enjeu dans l'avenir de l'énergie nucléaire d'œuvrer, de manière constructive et coopérative, à l'élaboration de mesures efficaces qui permettraient de vérifier la prolifération sans imposer de contrainte dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Faisant l'objet de cette considération, l'Inde souhaite être un partenaire dans cet effort et appuie les obligations qui en découlent.

Le programme d'énergie nucléaire de l'Inde fonctionne en respectant les plus hautes normes de sûreté et de respect de l'environnement. La sécurité des opérations tout au long du cycle du combustible nucléaire, de la prospection et de l'exploitation de minerais à la gestion des déchets, englobe tous les aspects de la sûreté, y compris les domaines radiologique, industriel, professionnel, du feu et de l'environnement.

Une entité indépendante, l'Organe de régulation de l'énergie atomique, contrôle la sûreté conformément aux normes recommandées par l'AIEA et la Commission internationale sur la protection radiologique. Nos réacteurs nationaux sont dotés d'éléments multicouches de sûreté. Le bilan de sûreté de nos réacteurs est parmi les meilleurs au monde.

Le rôle de l'AIEA dans la promotion de plusieurs programmes de développement pour l'amélioration de l'humanité par l'utilisation des technologies nucléaires est unique et doit être encouragé et élargi. L'Agence doit, cependant, continuer d'opérer dans le cadre de son expérience technique et dans la transparence. Elle ne doit pas être utilisée à des fins politiques ou objectives au-delà de son but initial qui est de promouvoir des technologies nucléaires pacifique et sûres.

L'Inde a été un supporteur actif des programmes de l'AIEA ayant trait à la puissance nucléaire, spécialement en ce qui concerne les réacteurs nucléaires novateurs et les cycles du combustible. Nous avons également été un partenaire actif dans les programmes liés à la sûreté et à la sécurité des sources radioactives, la gestion des connaissances nucléaires – y compris la connaissance de la préservation et la connaissance de la dissémination – et le renforcement de l'éducation et de la formation en vue de créer une capacité par le biais de la coordination. Plusieurs

réunions de l'AIEA, de programmes de formation pour les boursiers de l'AIEA et des visites de scientifiques se poursuivent en Inde. Nos scientifiques ont participé à un grand nombre de missions d'experts de l'AIEA et coordonné des projets de recherche.

Nous mettons une fois encore l'accent sur le fait que l'AIEA est une organisation multidisciplinaire, fondée sur la science et la technologie, qui est unique dans l'ensemble du système des Nations Unies et qui mérite l'appui indéfectible de la communauté internationale.

M. Striwidjaja (Indonésie) (*parle en anglais*) : Après avoir entendu avec grand intérêt la déclaration circonstanciée prononcée par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a appelé l'attention sur les travaux accomplis et l'évolution qui a eu lieu à l'AIEA entre 2003 et 2004, ma délégation saisit l'occasion pour exprimer ses félicitations à M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA, ainsi qu'au secrétariat de l'AIEA, pour les importants et précieux travaux qu'ils ont accomplis dans les trois volets du mandat de l'Agence. L'Indonésie s'engage à appuyer sans réserve l'AIEA en tant que l'une des organisations du système des Nations Unies, à continuer de soutenir et de maintenir le rôle central et universel qu'elle joue dans l'examen des énormes problèmes qui nous attendent.

L'Indonésie s'intéresse à la possibilité d'incorporer l'énergie nucléaire dans sa politique nationale de l'énergie pendant la période allant de 2004 à 2020, comme l'a déclaré le Ministre des ressources minérales et énergétiques, qui estime que l'énergie nucléaire est un élément essentiel des besoins à long terme en énergie de l'Indonésie. Les résultats obtenus par l'AIEA dans ses projets d'appui à l'évaluation d'ensemble des diverses sources d'énergie pour la génération d'électricité en Indonésie – conduite au cours de 2001 et 202 – ont été inclus dans le plan à long terme de la politique de l'Indonésie dans le domaine de l'énergie.

Anticipant l'installation d'une centrale nucléaire, l'Agence indonésienne relative à la régulation de l'énergie nucléaire s'est lancée dans un programme d'ensemble pour mettre au point les infrastructures nécessaires – y compris du personnel – en particulier pour les activités liées à la délivrance de permis et aux inspections de centrales nucléaires. La coopération et l'aide de l'Agence eu égard au développement des

capacités dans le domaine des autorités de régulation sont toujours nécessaires.

Conformément au rapport de l'AIEA sur la coopération technique portant sur l'année 2003, ma délégation note avec satisfaction que les engagements et l'appui des États Membres ont manifestement marqué un net accroissement des ressources extra-budgétaires pour les programmes de coopération technique de l'Agence. Un haut niveau record de 11,8 millions de dollars, par rapport à 5,7 millions de dollars en 2002, traduit la volonté d'apporter un changement afin d'améliorer les conditions socio-économiques grâce à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous notons également avec satisfaction que 90 cadres de programmes de pays – 32 de plus qu'en 2002 – ont été utilisés en tant qu'outils de planification pour élaborer, dans le contexte des priorités nationales, des projets de coopération techniques qui sont maintenant en place ou attendent l'approbation finale. Dans ce contexte, la délégation indonésienne, à la 48^e Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue en septembre 2004, a officiellement soumis une nouvelle version révisée de son cadre de programme par pays, qui a été signé en novembre 2000.

Ayant à l'esprit l'importance des cadres de programmes par pays pour le développement national, et le programme d'assistance technique de l'Agence, il est essentiel de confirmer l'importance du rôle que joue la coopération internationale dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui est l'un des piliers fondamentaux du Traité sur la non-prolifération. La validité de l'article IV du TNP et le droit inaliénable de tous les États parties au transfert sans entrave et non discriminatoire de la technologie et des matières nucléaires aux pays en développement jouent un rôle indispensable dans l'établissement de conditions au développement national. Cela est conforme au rôle que joue l'AIEA dans l'aide qu'elle apporte aux États parties pour qu'ils formulent des projets de coopération internationale dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire grâce au développement de programmes efficaces tendant à améliorer leurs capacités dans les domaines scientifique, technologique et de la régulation en se fondant sur les besoins et les décisions prioritaires de chaque pays.

Depuis plus de deux décennies, l'Indonésie est attachée à la promotion des utilisations pacifiques de

l'énergie nucléaire par le biais du développement et du renforcement de liens et de la coopération au niveau tant bilatéral que multilatéral, en particulier avec l'AIEA. Grâce à l'appui fourni par le programme d'assistance technique, nous avons pu avec succès appliquer des techniques nucléaires dans de nombreux domaines des programmes de développement nationaux, y compris dans l'agriculture, l'industrie, les soins de santé et la protection de l'environnement. En vue du plan tendant à introduire l'énergie nucléaire dans le pays en tant qu'élément stratégique permettant d'obtenir à long terme un mélange optimal dans le système de fourniture d'une énergie nationale durable, il est dans notre intention de renforcer encore cette coopération avec l'Agence mais aussi avec des pays qui sont à l'avant-garde de l'application de ce segment de la technologie nucléaire.

L'Indonésie prend note des progrès réalisés dans le domaine de la vérification nucléaire. Selon le document GC(48)/11 de l'AIEA sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité du système de garanties, y compris l'application de protocoles additionnels, le nombre d'accords de garanties et de protocoles additionnels signés ou en vigueur a considérablement augmenté. Le nombre total d'États ayant des accords de garanties atteint maintenant 149 tandis que le nombre d'États ayant des protocoles additionnels en vigueur est passé de 35 à 59. Malgré les progrès réalisés à ce jour, notre tâche n'est pas encore achevée, 108 États – dont 17 ont d'importantes activités nucléaires connues – n'ayant pas encore signé les protocoles additionnels tandis que 25 États, dont 12 ont d'importantes activités nucléaires, ont signé les protocoles additionnels qu'ils n'ont pas encore mis en vigueur.

Qui plus est, des États parties au TNP 43 n'ont pas encore mis en vigueur les accords complets de garanties avec l'Agence conformément à ce traité. Si le système de garanties de l'AIEA doit pouvoir fournir des assurances crédibles concernant le non détournement des matières nucléaires et l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées il faut lui conférer l'autorité nécessaire. Par conséquent, conformément au document GC(48)/RÉS/14, l'Indonésie demande à tous les États ayant pris des engagements de non-prolifération – en particulier ceux ayant d'importantes activités nucléaires – de mettre en vigueur et d'appliquer les instruments juridiques du système de garanties renforcé.

À cette fin, l'Indonésie a amorcé l'application des garanties intégrées au niveau de l'État. Nous sommes convaincus que ces mesures renforceront l'efficacité et amélioreront l'efficacité du système de garanties et l'application du modèle de protocole additionnel ainsi que le système de vérification de l'Agence. Nous croyons également que les États, les pays en développement en particulier, disposant de Protocoles additionnels en vigueur, doivent, dans leur poursuite du développement, de la production et de l'application de l'énergie nucléaire et de la connaissance des objectifs pacifiques, se voir accorder un traitement préférentiel dans l'obtention de la coopération technique pour faire progresser leur développement national.

Dans le domaine de la sécurité et de la sûreté nucléaires, l'Indonésie félicite l'AIEA de ses initiatives tendant à aider les États Membres dans l'accroissement de leur sécurité nucléaire et à accorder une haute priorité à la formulation de mesures visant à prévenir le vol de matières nucléaires et le sabotage d'installations nucléaires. Le souci partagé de l'Agence face au risque du terrorisme radiologique a renforcé le besoin d'améliorer la sécurité d'autres matières radioactives et de contrer le trafic illicite.

L'Indonésie félicite l'AIEA d'avoir envoyé des missions d'experts en Indonésie dans le but de renforcer la protection physique de nos infrastructures nucléaires et radiologiques. Cette assistance technique fournie par l'Agence est non seulement incorporée dans la préparation d'un cadre de travail conceptuel mais elle est placée au centre des améliorations à apporter aux principes et directives régissant la sûreté nucléaire et la protection des radiations ainsi qu'au renforcement de nos capacités en ressources humaines.

Dans ce contexte, l'Indonésie renouvelle ses vues largement partagées, à savoir que la sécurité nucléaire doit être l'une des priorités dans le monde et, par conséquent, elle invite toutes les parties concernées à faire tout leur possible pour appuyer les mesures tendant au renforcement de la coopération internationale, comme cela a été souligné dans les résolutions GC(48)/RÉS/10 et GC(48)/RÉS/11 adoptées à la 48^e Conférence générale et portant respectivement sur les mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la sûreté radiologique et de la sûreté des déchets et l'état d'avancement des mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique.

M. López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Mohamed ElBaradei, Directeur général, de sa présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003.

Comme il ressort clairement du rapport annuel de l'AIEA, le Gouvernement cubain continue de prendre des mesures positives qui montrent clairement sa volonté politique de se conformer aux obligations auxquelles il a souscrit en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).

Le 18 septembre 2003, la République de Cuba a signé l'accord de garanties d'ensemble et son Protocole additionnel de l'AIEA. Ensuite, le 27 mai 2004, elle a ratifié l'accord de garanties d'ensemble et son protocole additionnel. Le 23 août 2004, elle a soumis au secrétariat de l'AIEA son rapport sur les matières nucléaires, réaffirmant sa détermination à poursuivre le renforcement de sa coopération avec l'AIEA dans le domaine du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Qui plus est, nous souhaitons rappeler que les 5 et 6 novembre 2003, en tant que nouvelle preuve de notre ferme attachement à la paix et au multilatéralisme, mon pays a accueilli la 18^e session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cet événement s'est achevé avec succès; un document final, la Déclaration de La Havane, a été adopté. La Conférence a offert l'occasion appropriée de constater que Cuba avait ratifié le Traité de Tlatelolco qui autorise l'entrée en vigueur de cet instrument international et la consolidation de la première zone à forte densité de population de la planète en tant que zone complètement exempte d'armes nucléaires. Toutes ces activités sont conformes à notre position de principe, à savoir que les doctrines militaires fondées sur la possession d'armes nucléaires sont inacceptables.

De même, en tant qu'État partie au TNP, Cuba a participé activement au processus de préparation de la prochaine Conférence d'examen du TNP. Nous sommes convaincus que le seul moyen de surmonter les limites du TNP est précisément de se conformer à l'objectif tendant à l'élimination totale de toutes les

armes nucléaires sous un strict contrôle international. Cela offrirait la garantie d'une utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, ce qui est le principal objectif de l'AIEA.

Conformément aux dispositions du TNP, le droit légitime des États de pouvoir pleinement accéder à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être respecté. Il convient donc de mettre fin à l'imposition de mesures restrictives unilatérales dans l'échange d'équipement, de matériel et d'informations scientifiques et technologiques aux fins d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Qui plus est, nous réitérons notre rejet de l'approche qui favorise une non-prolifération horizontale sans tenir compte de l'accroissement constant de la prolifération verticale.

Cuba accorde une importance particulière aux activités de l'AIEA et confirme qu'il est nécessaire de parvenir à un équilibre adéquat entre les trois volets de cette organisation : la coopération technique, la sûreté et la vérification.

Il convient de souligner le rôle que joue l'AIEA, en tant que garant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire mais aussi en tant qu'institution qui favorise et applique la coopération internationale dans ce domaine. À cet égard, mon pays espère que l'Assemblée générale confirmera que le rôle de l'Agence, conformément aux objectifs et fonctions énoncés dans son Statut, est de: promouvoir la recherche, le développement et l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Un équilibre doit exister entre les ressources consacrées aux activités de coopération et celles consacrées à la coopération à d'autres activités de l'Agence. Qui plus est, mon gouvernement convient que le rôle que joue la technologie nucléaire dans le développement durable est important et il estime que ces activités de coopération technique de l'AIEA sont un élément vital du transfert de la technologie.

Historiquement, Cuba a bénéficié de cette coopération dont on note d'excellents signes d'application ainsi que de l'utilisation efficace des ressources. Ces ressources sont affectées à des programmes prioritaires dans le pays dans des domaines comme la santé, l'agriculture et l'industrie, qui ont un impact sensible en raison de leur application. Par exemple, l'application de nombreux projets de coopération technique de l'AIEA ont contribué à améliorer nos services de radiothérapie,

important élément du programme cubain mené contre le cancer depuis des années.

Il en résulte, malgré d'énormes difficultés causées par le blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé, que Cuba continue de se conformer systématiquement aux engagements financiers qu'elle a pris envers l'AIEA.

Qui plus est, Cuba souhaite confirmer son appui aux Accords de coopération régionale pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes.

Cuba appuie les efforts que fait l'AIEA pour appliquer les programmes et les activités dont le but est d'apporter une protection contre le terrorisme nucléaire sans qu'en pâtissent les ressources humaines et financières affectées au développement socio-économique durable. À cet égard, ma délégation souhaite réitérer que seule une coopération internationale fondée sur le plein respect des principes du droit international ainsi que des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies peut offrir une réponse efficace et durable au fléau du terrorisme dans le monde, y compris le terrorisme dans lequel sont utilisées des armes de destruction massive.

L'utilisation de mécanismes sélectifs non-transparents qui ont cours hors des Nations Unies et hors des traités internationaux n'offrent en aucun cas une réponse appropriée au phénomène du terrorisme international, notamment le terrorisme qui utilise des armes de destruction massive, leurs vecteurs ou autres matériels connexes.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer je félicite M. Mohammed ElBaradei de sa présentation du rapport sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le régime international de non-prolifération fait face actuellement à de nombreux défis, et le renforcement du régime de non-prolifération est l'une des tâches les plus importantes qui exige de la communauté internationale qu'elle se prononce à ce sujet.

En même temps, l'énergie nucléaire demeure une importante source d'énergie et contribue à la stabilité de la fourniture d'énergie et à la prévention d'un réchauffement mondial. Les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, qui s'étendent à des domaines comme la santé, l'agriculture et l'industrie, sont

extrêmement bénéfiques au développement économique et social de la communauté internationale. C'est pour cette raison que le rôle bivalent que joue l'AIEA dans la promotion du renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a pris davantage d'importance.

Aujourd'hui, je tiens à mentionner brièvement plusieurs des activités de l'AIEA que le Japon considère comme particulièrement importantes.

Premièrement, le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire est l'une des principales priorités de la politique du Japon. L'année prochaine, 2005, sera importante : elle marquera le 60ème anniversaire des bombardements atomiques du Japon et la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réunira. On attend de la plus grande partie de la communauté internationale qu'elle renouvelle à cette conférence d'examen son attachement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et qu'elle redouble d'efforts en faveur du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire.

Le renforcement sensible du régime de non-prolifération nucléaire passe par le renforcement des garanties de l'AIEA. Pour sa part, le Japon continue d'œuvrer en faveur de l'universalisation du Protocole additionnel du TNP qu'il considère comme étant le moyen le plus réaliste et le plus efficace d'atteindre cet objectif. Je saisis l'occasion pour prier instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait de signer le Protocole additionnel sans délai.

Deuxièmement, les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée font peser une menace sur la paix et la stabilité de la région nord-est de l'Asie et lance un défi majeur au régime international de non-prolifération nucléaire. Le Japon exhorte fermement la République populaire démocratique de Corée à se conformer à tous les accords internationaux relatifs aux questions nucléaires, notamment le TNP, et de renoncer à tous ses programmes nucléaires, notamment à son programme d'uranium enrichi, dans le cadre d'une vérification internationale crédible.

Troisièmement, s'agissant de l'Iran, il est essentiel que le Gouvernement iranien applique de bonne foi toutes les mesures requises dans les résolutions pertinentes de l'AIEA. Les initiatives de

l'Iran tendant à rehausser la transparence et, partant, à chasser la profonde inquiétude de la communauté internationale seront essentielles au prompt règlement de ce problème.

Le Japon se félicite de la décision de la Libye d'abandonner son programme nucléaire et tous ses autres programmes d'armes de destruction massive et de s'acheminer vers une coopération avec la communauté internationale. Cela représente l'un des grands succès remportés l'an dernier. Nous exhortons les autres États concernés en ce qui concerne la prolifération nucléaire de suivre l'exemple de la Libye et de s'engager à coopérer pleinement avec l'AIEA.

Enfin, il résulte de ses longues années de coopération dans le domaine de l'application des garanties intégrées, qui a commencé en septembre dernier, que le Japon est devenu le premier pays engagé dans des activités de grande envergure pour appliquer ces garanties. En termes à la fois d'application des mesures et d'exemple que cela représente pour les autres pays, nous considérons l'application des garanties intégrées au Japon comme une grande réalisation. Le Japon salue également les décisions prises par l'AIEA et qui viennent encourager l'utilisation efficace des ressources limitées dont nous disposons.

La communauté internationale fait face à des problèmes majeurs au moment où elle s'efforce de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. En même temps, les espoirs placés dans l'AIEA et les rôles qu'on lui demande de jouer se sont étendus. Soyez assurés que le Japon continuera d'aider activement l'AIEA à s'acquitter de sa mission décisive.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de saluer le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. ElBaradei, et nous lui sommes reconnaissants d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence.

La Russie, en tant que membre actif de l'AIEA se félicite des activités de l'Agence et prend note de son rôle important et accru de même que de l'importance du renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires et de la nécessité de rehausser comme il convient le niveau de confiance dans la coopération dont font l'objet les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et le développement sûr de l'énergie atomique. Nous confirmons qu'il est

nécessaire de renforcer davantage le système de garanties à l'Agence ainsi que son efficacité en tant que base du régime de non-prolifération.

La pertinence particulière d'une action efficace dans le domaine de la non-prolifération est dictée par la menace de voir les armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes. La sauvagerie des derniers actes terroristes, notamment en Russie, souligne le fait qu'il est nécessaire de parvenir à des garanties efficaces afin de prévenir l'accès des terroristes aux armes de destruction massive, en renforçant en particulier les efforts conjoints qui sont déployés pour créer un système mondial permettant de relever les défis et les menaces connexes, notamment dans le domaine nucléaire.

La Russie prône un étroit partenariat international dans ce domaine et prend une part active aux activités menées dans le domaine de la non-prolifération. Nous sommes l'un des pays qui sont à l'origine de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous sommes parties à l'Initiative sur la sécurité de la prolifération, et avons été l'un des parrains du plan d'action du Groupe des huit dans le domaine de la non-prolifération. Ces initiatives sont étroitement liées et doivent aider à renforcer l'efficacité du régime de non-prolifération des armes de destruction massive, ce qui est particulièrement important à la veille de la Conférence d'examen de 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous réitérons l'importance clef que joue le TNP dans le domaine de la sécurité internationale. Malheureusement, l'issue de la récente session du Comité préparatoire de la Conférence n'a pas été génératrice d'optimisme. Il importe que toutes les parties au Traité abordent l'examen en 2005 conscientes qu'il est nécessaire de préserver le TNP et de renforcer son efficacité sur la base du régime de non-prolifération.

La Russie a constamment préconisé un renforcement accru de la stabilité stratégique. Le Traité russo-américain sur les réductions des armes offensives stratégiques, qui est entré en vigueur en juin 2003, constitue une véritable contribution à l'application des obligations découlant de l'article VI du TNP. L'importance de ce traité dépasse les relations bilatérales et intéresse tous les États. Nous continuons aussi à appliquer l'accord conclu entre le Gouvernement de la Fédération russe et les États-Unis

d'Amérique, le 18 février 1993, concernant l'utilisation d'uranium hautement enrichi provenant des armes nucléaires.

Nous réaffirmons notre appui au projet de l'AIEA sur les réacteurs nucléaires novateurs et les cycles du combustible usé qui est mené à bien sous les auspices de l'Agence, conformément aux résolutions adoptées par la Conférence générale en 2000 sur le renforcement des activités de l'Agence ayant trait à la science, à la technologie et aux applications nucléaires.

Nous considérons le projet comme un pas concret vers l'application de l'initiative, qui a été avancée lors du Sommet du Millénaire par Vladimir Poutine en vue de développer les technologies nucléaires qui résistent à la prolifération.

La Russie attache une grande importance à la recherche et au développement de nouvelles technologies nucléaires. Conformément à la stratégie entérinée par notre gouvernement pour développer l'énergie nucléaire en Russie au cours de la première moitié du XXI^e siècle des activités sont menées à bien sur certains projets de réacteurs novateurs utilisant des neutrons rapides, ce qui permettra de régler le problème de l'utilisation d'armes au plutonium dans les installations nucléaires disposant d'un cycle du combustible complètement fermé.

Qu'il me soit permis de me pencher sur les quelques aspects des activités de l'Agence qui ont une grande répercussion dans le monde. Nous suivons les évolutions des programmes nucléaires de la République islamique d'Iran et continuons de prôner le règlement de tous les problèmes en suspens à cet égard par une interaction constructive entre l'Iran et l'AIEA. Nous prenons note de l'importance de la prompt action de l'Agence pour faire passer ses activités de contrôle dans ce pays par des réseaux ordinaires et normaux, comme c'est le cas maintenant dans la plupart des États parties au TNP, et nous oeuvrerons pour atteindre cet objectif à l'avenir. Il faut espérer que l'Iran appliquera sans réserve les dispositions de la résolution adoptées en septembre par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous considérons cette résolution comme étant le plan d'action du Conseil des gouverneurs, et nous espérons que d'ici la réunion de novembre du Conseil il sera possible de clarifier une fois pour toutes les questions que l'Agence continue de se poser concernant les activités passées de Téhéran dans ce domaine.

Quant aux problèmes que pose le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, nous soulignons que la Russie a fait des efforts politiques et diplomatiques pour que les pourparlers reprennent promptement afin de trouver un règlement aux problèmes nucléaires de la Corée du Nord dans le cadre du format des six partis. Un règlement d'ensemble du problème doit inclure la dénucléarisation de la Péninsule de Corée, la liquidation du programme nucléaire militaire de la République populaire démocratique de Corée, le retour de ce pays dans le régime du TNP et la reprise de sa coopération avec l'AIEA tout en veillant aux intérêts légitimes de la République populaire démocratique de Corée par le biais de garanties de sécurité et de la création de conditions assurant le développement économique normal de ce pays.

Je tiens à réaffirmer notre appui au projet de résolution A/59/L.18, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». La Russie, pleinement consciente de l'importance des activités que mène l'Agence, s'est jointe aux auteurs du projet.

M. Figueiredo (Angola) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je suis heureux de vous adresser, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations à la suite de votre élection bien méritée. Nous sommes heureux de vous voir présider les travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Votre élection est la reconnaissance de vos compétences de diplomate et de votre vaste expérience, ainsi que du rôle important que joue votre pays au sein de la communauté internationale. Nous adressons également nos félicitations aux membres de votre équipe.

Depuis sa création en 1957, l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est employée à accélérer et à étendre la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité.

Nous avons soigneusement examiné le rapport de l'Agence portant sur 2003 et, à cet égard, nous souhaitons exprimer notre satisfaction en ce qui concerne les activités que l'Agence a développées au titre des trois volets : coopération technique, sûreté et vérification. En particulier, ma délégation se félicite des efforts que déploie l'Agence pour élaborer des applications et des technologies nucléaires dont bénéficient des États africains, et nous aider à appliquer les technologies nucléaires dans la recherche

d'un développement durable. En Afrique, nous sommes toujours loin d'avoir atteint l'objectif final : apporter à nos populations les installations adéquates dans le domaine sanitaire, suffisamment de denrées et d'eau ainsi qu'un environnement sûr.

À sa quarante-huitième session, la Conférence générale de l'AIEA a approuvé trois résolutions sur des questions de la plus haute importance pour le continent africain : appui dans le cadre de l'Union africaine à la campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase; développement de la technique des insectes stériles pour contrôler et éliminer la transmission du paludisme par les moustiques; et Programme d'action pour le traitement du cancer de l'AIEA. L'application de ces programmes est extrêmement important car ils contribuent à sauver des vies et à réduire la pauvreté dans la région de l'Afrique.

La mouche tsé-tsé – et la trypanosomiase qu'elle transmet – pose un grave problème transnational en Afrique : il est l'un de ceux qui entravent le plus le développement socio-économique du continent africain; il affecte la santé des êtres humains et des cheptels, il limite l'utilisation des terres et accroît la pauvreté. La maladie cause chaque année la mort de dizaine de milliers de personnes et de millions d'animaux domestiques; elle menace plus de 60 millions de personnes dans 37 pays – dont la plupart sont des États membres de l'AIEA. En conséquence, mon pays encourage l'Agence à continuer d'appuyer les États membres africains dans les efforts qu'ils font pour utiliser la technique de l'insecte stérile et créer des zones exemptes de la mouche tsé-tsé en Afrique.

S'agissant du paludisme, le développement de la technique de l'insecte stérile en vue de contrôler et d'éliminer les moustiques est crucial. Le paludisme cause environ 2 millions de morts chaque année, 90 % des cas de paludisme dans le monde sévissant en Afrique. L'Agence doit donc intensifier sa recherche en vue de favoriser l'utilisation de la technique de l'insecte stérile pour contrôler et éliminer les moustiques qui transmettent le paludisme. La recherche de l'AIEA, cependant, doit de plus en plus faire en sorte que les instituts scientifiques et de recherche d'un plus grand nombre d'États membres africains et autres États membres en développement puissent participer aux programmes de recherche.

Le nombre accru de nouveaux cas de cancer et, partant, du nombre de morts qu'ils causent dans le monde, touche particulièrement les pays en développement et menace leur développement socio-économique. L'utilisation de la technologie nucléaire pour les diagnostics et le traitement pourrait guérir de nombreux cas de cancer s'ils étaient détectés rapidement. Malheureusement, les technologies appropriées, y compris la radiothérapie au cobalt ne sont pas disponibles pour la plupart des patients atteints d'un cancer dans les pays en développement.

Compte tenu des contributions en cours de l'Agence dans le domaine de la santé humaine – en particulier à la médecine nucléaire, y compris les services de radiothérapie au cobalt dans les pays en développement – et la participation financière et autre des États membres et autres États au programme de l'AIEA, nous proposons que l'Agence renforce sa participation dans les partenariats internationaux avec des donateurs non traditionnels dans ce domaine.

La République d'Angola est devenue membre de l'AIEA en 1999; depuis lors elle bénéficie de l'assistance fournie par l'Agence au titre du Programme de coopération technique. Actuellement, nous avons quatre projets nationaux en cours dans le domaine de la physique nucléaire, du diagnostic des maladies animales, de la radiothérapie et de la pollution marine. Nous avons également participé à plusieurs projets régionaux. Cependant, il importe de souligner que nous ne pouvons maximiser les bénéfices tirés de cette aide que si elle comprend une formation de nos nationaux qui sont bien instruits dans le domaine de la science et de la technique nucléaires.

Le développement du potentiel revêt une grande importance pour le programme du Gouvernement angolais. À cet égard, nous prenons note que par le biais des activités organisées par l'AIEA, nos techniciens participent à des séminaires, des ateliers, des conférences, des visites de scientifiques, des programmes de bourses et autres événements, tandis que les missions d'experts de l'Agence – dans le cadre des projets et programmes de l'AIEA – ont activement œuvré dans notre pays.

L'Afrique attache une grande importance aux activités de l'AIEA relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rôle que joue l'IEA en tant que gardien au plan international du nucléaire est considéré par le

Gouvernement angolais comme étant particulièrement important. En conséquence, mon pays espère que tous les États parties au TNP respecteront le mandat statutaire de l'Agence : vérifier que le Traité est suivi d'effet. L'objectif du TNP est de libérer le monde de la menace nucléaire, ce qui ne sera possible que si toutes les armes nucléaires sont éliminées.

La République d'Angola a toutes les raisons d'appuyer l'adoption du rapport de l'AIEA.

Avant de terminer, je saisis l'occasion pour féliciter S. E. M. Mohamed ElBaradei de la manière efficace dont il dirige l'Agence. Nous tenons à souligner la façon impartiale dont il mène à bien ses fonctions.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je commencerai par exprimer nos sincères félicitations au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour le rapport informatif qu'il a présenté à l'Assemblée générale sur les principales évolutions des activités menées en 2003 par l'Agence. Il faut espérer que ses efforts inlassables en vue de faire progresser le régime de non-prolifération seront couronnés de succès.

Le présent rapport de l'AIEA, transmis par le document A/59/295, relate diverses activités menées par l'Agence en vue de s'acquitter de son mandat important et sensible. Comme indiqué dans le rapport, 2003 a été une année pendant laquelle l'Agence a remporté de notables succès dans les efforts qu'elle déploie pour faire en sorte que les bienfaits de la technologie nucléaire se répartissent dans le monde aux fins du développement économique et social. En fait, l'AIEA est requise par son Statut de chercher à accélérer et à élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité partout dans le monde. Cet impératif confère à l'Agence une responsabilité particulière mais souligne aussi l'importance que revêt la technologie nucléaire dans le progrès de la société humaine.

En tant que patrimoine commun de l'humanité, la technologie nucléaire offre de larges applications qui vont de la médecine et de l'agriculture à la fourniture d'une source d'énergie renouvelable. L'application de l'atome pour la santé, les techniques nucléaires et la production alimentaire et la gestion des rares ressources en eau douce dans le monde, dont il est question dans le rapport, gagnent de plus en plus en importance en tant qu'outils favorables au

développement économique et social. L'Agence peut et doit donc jouer un rôle central dans le renforcement de la coopération technique parmi les États parties, notamment la promotion des capacités scientifiques, technologiques et de régulation des pays en développement grâce au transfert de la technologie et du développement du potentiel.

Un domaine particulier dans lequel la technologie nucléaire a été de plus en plus perçue comme essentielle est celui des centrales nucléaires. L'AIEA, dans sa résolution GC(43)RÉS/14, du 1^{er} octobre 1999, a constaté que de nombreux pays estiment que la puissance nucléaire est une source d'énergie sans conséquence au plan climatique, qui peut être une option aux termes du mécanisme du développement propre du Protocole de Kyoto.

Dans ce contexte, la Conférence générale de l'AIEA demande au Directeur général de poursuivre ses efforts en vue de renforcer les activités de coopération technique de l'Agence dont le but est d'améliorer les capacités scientifiques, technologiques et en matière de régulation des pays en développement, et ce, en continuant d'aider, notamment, dans la production d'énergie nucléaire les États qui la recherchent en tant que composante de leur structure énergétique au XXI^e siècle. Nous saluons le rapport du Directeur général, dans lequel il décrit les activités de l'Agence dans ces importants domaines.

Le droit inaliénable de tous les États parties aux applications pacifiques de la technologie nucléaire, sans discrimination, est le fondement même du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Conformément à l'article IV du TNP, les États parties s'emploient à faciliter au maximum l'échange d'équipement, de matières et d'informations scientifiques et technologiques aux fins des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'application de cette disposition fondamentale exige l'adoption d'une approche réaliste et équilibrée des droits et obligations des États parties au TNP. De fait, cette approche équilibrée permettrait de garantir la longévité du présent régime juridique et d'encourager l'accès à l'AIEA et d'y donner effet.

Les dispositions du TNP et des Statuts de l'AIEA en ce qui concerne le droit à la technologie nucléaire, ainsi que l'indispensable coopération en matière technologique et le partage entre ceux qui ont accepté les obligations de non-prolifération, attestent de la

sagesse et de la compréhension des auteurs de ces deux importants documents. Cependant, il ne faut pas croire que la qualité de membre du TNP et du régime de garanties de l'AIEA constitue en fait une entrave à l'utilisation pacifique, tandis que les non-membres se voient récompensés par un consentement, comme dans le cas de l'un des plus importants stocks d'armes nucléaires au monde, qui se trouve au Moyen-Orient. Ainsi, le fait pour la seule partie en marge du TNP au Moyen-Orient de se soustraire aux obligations découlant du Traité et du régime de garanties aurait dû aboutir à un châtement au titre des restrictions les plus lourdes et non pas à une récompense sous forme de l'impunité.

Le droit inaliénable des États parties au TNP, consacré par l'article IV, ne doit en aucune circonstance être restreint aussi longtemps que le droit est exercé à des fins pacifiques et au titre du régime de garanties de l'AIEA. En conséquence, les efforts que font les pays pour développer, rechercher produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en vue d'encourager le développement économique ne devraient pas être freinés ultérieurement par des considérations politiques externes. Aucune condition autres que celles découlant du Traité ne doit faire obstacle au respect des droits et obligations des États parties au titre des dispositions du Traité.

L'Iran, en tant qu'État partie initiale au TNP honore les obligations qui lui incombent en vertu du Traité. En même temps, nous sommes résolus à exercer notre droit inaliénable au développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du Traité. La décision et la volonté de l'Iran de poursuivre la génération d'électricité nucléaire se fondent sur un très légitime motif d'ordre technique et financier. La valeur ajoutée des ressources fossiles limitées, l'utilisation de ces ressources dans d'autres industries, le souci de ne pas polluer l'environnement et le besoin de bénéficier des diverses options énergétiques ont conforté le Gouvernement iranien dans sa décision d'appliquer l'énergie nucléaire à sa génération électrique, avec comme objectif une capacité totale de 7 000 mégawatts d'ici à 2020. À cette fin, l'Iran a investi de considérables ressources humaines et matérielles dans ce domaine. Cependant, il doit être clair – comme cela a dit à maintes reprises – que les armes nucléaires et autres armes de destruction massive ne trouvent pas leur place dans la doctrine de défense de l'Iran, en raison de nos convictions

religieuses et des obligations qui nous incombent en vertu du TNP et autres conventions pertinentes, mais aussi en raison d'un sérieux calcul stratégique.

Cela étant, des sanctions illégitimes ont visé non seulement le programme nucléaire légitime de l'Iran, mais aussi, en fait, tout le secteur industriel du pays ainsi que toutes ses sources et fournitures de matériel et d'équipement.

Ce que l'Iran a été capable de faire est avant tout le résultat du travail intellectuel et difficile des scientifiques iraniens. Hélas, une atmosphère politiquement chargée d'inquiétude a été orchestrée au sujet des moyens pacifiques limités, qui n'a guère à voir avec l'objectif de non-prolifération. Dans ces circonstances, une simple clarification des intentions et de la doctrine de sécurité pourrait ne pas suffire à convaincre nos partenaires.

Pour remédier à la situation, l'Iran a pris des mesures importantes afin de renforcer encore la confiance en particulier en signant et en appliquant le protocole additionnel de son programme de garanties de l'AIEA en décembre 2003 ainsi qu'en maintenant une interruption volontaire de ses activités d'enrichissement depuis novembre dernier. L'Iran est également actuellement engagé dans des négociations avec la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni pour parvenir à des assurances mutuelles objectives sur la coopération en matière nucléaire, la transparence et le non-détournement. Ces négociations porteront fruits si l'accord mutuel, la volonté politique et la bonne foi l'emportent.

Nous prenons note avec satisfaction du fait que les récents rapports de l'Agence offrent une claire indication, à savoir que des mesures majeures et décisives ont été prises par l'AIEA et l'Iran en vue de régler les problèmes en suspens. Les présentes activités de vérifications, qui vont au-delà de l'accord de garanties et du protocole additionnel, représentent une importante réalisation tant pour l'Iran que pour l'AIEA. Il faut garder à l'esprit que l'absence de critère identifié ou connu ainsi que de délais sur la base desquels l'Iran pourrait se préparer à de vigoureuses inspections ont obligé l'Iran à fournir des informations ou accorder l'accès, avant tout après que des demandes ont été formulées par l'Agence, mais en particulier lorsqu'un certain État, se fondant sur des renseignements qui se sont déjà révélés erronés, a soulevé à l'occasion des inquiétudes au sujet de sites

sans objet – inquiétudes qui se sont toujours révélées fausses.

Cependant; dans un esprit de coopération et comme le confirme le rapport, une mesure a été prise pour satisfaire aux demandes de l'Agence de la manière la plus complète et la plus rapide possible. Plus de 800 jours-personnes d'inspection ont été menés à bien en Iran depuis février 2003, ce qui constitue dans l'histoire de l'Agence les vérifications les plus vigoureuses et les plus abusives.

Sur la base du récent rapport de l'AIEA, on peut brièvement conclure qu'aucune preuve de détournement n'a été trouvée dans le programme nucléaire de l'Iran; que l'Iran agit comme s'il avait ratifié le protocole additionnel; qu'il a soumis plus de 1 030 pages de sa déclaration initiale, conformément au protocole additionnel; que certains des problèmes antérieurement en suspens ont atteint le point où le suivi renforcé qui est nécessaire sera exécuté en tant que partie de l'application de routine des garanties; et que, sur la base de l'analyse de l'Agence dont on dispose à ce jour, il semble plausible que la contamination qui a été relevée dans divers lieux en Iran ne sont pas le résultat de l'enrichissement d'uranium par l'Iran. Ces faits et conclusions offrent un tableau clair du programme nucléaire de l'Iran et effacent l'inquiétude et les ambiguïtés jetant une ombre sur sa nature pacifique.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais souligner que le Gouvernement de la République islamique d'Iran est fermement résolu à poursuivre sa coopération avec l'Agence, de bonne foi et en toute transparence. Selon nous, les progrès réalisés grâce à la coopération avec l'AIEA aideront l'Agence à tirer des conclusions définitives et à retirer cette question de son ordre du jour dans un proche avenir.

M. Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour le professionnalisme et la compétence dont il a continué de faire preuve dans la gestion des affaires de l'Agence au cours de l'année dernière. Nous exprimons également notre gratitude à lui-même ainsi qu'à tous ses collaborateurs pour le rapport annuel de l'Agence portant sur 2003, qui est aujourd'hui au centre des délibérations de l'Assemblée générale.

Les évolutions au cours de l'année passée se révèlent extrêmement ardues pour l'Agence. Elles mettent au maximum à l'épreuve la capacité de l'organisation à exécuter avec succès le mandat qui est consacré par son Statut. Il est satisfaisant de noter que, dans la gestion de ces situations complexes et sensibles, l'Agence a été guidée par le principe selon lequel ce n'est vraiment que par le biais de la coopération internationale et d'arrangements mutuels que des progrès peuvent être réalisés lorsqu'on aborde des questions ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité ainsi que de la non-prolifération nucléaire.

Le Ghana apprécie à sa juste valeur l'appui qu'il a reçu de l'Agence tout au long de l'an dernier par le biais du Programme de coopération technique. Le Ghana a continué de renforcer ses capacités en ressources institutionnelles et humaines aux fins de l'application de technologies nucléaires aux problèmes concernant la santé, l'agriculture, l'industrie et l'environnement grâce à des projets nationaux et régionaux pertinents.

Au cours de 2003, la Commission de l'énergie atomique du Ghana a continué de faire un usage plus efficace des programmes de l'Agence concernant la recherche nucléaire dans les domaines de la science et de la technologie ainsi que de leurs applications au développement socio-économique du Ghana. Notables parmi les activités menées à bien se trouve l'application de l'analyse de l'activation des neutrons. Notre réacteur de recherche a été utilisé pour la représentation des principaux aquifères dans la région orientale du Ghana et pour des études géochimiques de masses de granite dans la région australe du Ghana. Les chercheurs ont également entrepris des tâches telles que l'exploration par radio-isotopes de la colonne de distillation pour la raffinerie de pétrole du pays et ont utilisé des techniques d'évaluation non destructrices pour inspecter des soudures dans les industries chimiques et minières.

Les techniques nucléaires et biotechnologiques ont été utilisées parallèlement à des pratiques agricoles pour appuyer les projets nationaux en matière d'agriculture en vue d'accroître la production alimentaire grâce à la technique de la culture tissulaire et d'accroître la biodiversité grâce à l'introduction de variétés économiques viables obtenues à partir de la mutation dans la reproduction.

Depuis deux décennies, le Ghana utilise le processus de rayonnement pour préserver l'alimentation et stériliser les produits médicaux. Au cours des années, une main-d'œuvre appropriée a été formée pour faire fonctionner et utiliser le réacteur cobalt-60 gamma. Nous recherchons maintenant un capital d'investissement ou des partenaires avec le secteur privé pour remplacer notre ancien réacteur. Nous espérons qu'un tel arrangement permettra d'injecter les ressources financières nécessaires pour parvenir à la pleine commercialisation de cette technologie.

Dans les applications pacifiques des techniques nucléaires au développement durable du Ghana nous continuerons de nous efforcer de faire en sorte que les sources radioactives soient sûres et sécurisées. Des mesures strictes sont mises en place au niveau national pour renforcer la protection physique de toutes les installations qui abritent des sources de radiation ionisante et des matières nucléaires contre le sabotage, le vol et le trafic illicite. En même temps et en cas d'interventions d'urgence lors d'une situation potentiellement nucléaire ou d'une situation radiologique le Comité pour la protection contre les radiations et l'Organisation de gestion des désastres nationaux ont prévu un plan national d'urgence. Les rôles et les responsabilités de diverses institutions intéressées à l'intérieur du pays ont été identifiés et celles-ci ont été préparées aux exercices d'urgence et aux exercices d'alerte qui auront lieu dans un proche avenir. Le Ghana partage les inquiétudes de la communauté internationale au sujet de la sûreté et de la sécurité nucléaires et est consciente de l'importance des mesures prises pour examiner la question.

Comme c'est le cas dans de nombreux pays en Afrique et dans d'autres régions tropicales, le paludisme est une source majeure d'inquiétude pour nos populations et est responsable d'un pourcentage important de mortalité au Ghana.

Ma délégation salue les efforts de l'Agence et ses activités de recherche dont le but est de combattre le paludisme grâce à l'application de la technique de l'insecte stérile. Nous attendons avec intérêt les premiers progrès de ce précieux projet.

Mon gouvernement souhaite déclarer officiellement sa gratitude à l'AIEA pour avoir créé un deuxième centre de radiothérapie dans notre pays. L'Agence a fourni tout l'équipement, la formation et

les services d'experts. Les deux installations de radiothérapie sont actuellement utilisées pour le traitement de patients souffrant du cancer – tant du Ghana que de pays voisins de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

La sécurité nucléaire est un préalable à la coopération et au commerce nucléaires. Cependant, ce n'est pas un secret qu'il y a beaucoup de pays qui manquent de l'expérience nécessaire pour mettre au point et appliquer un système d'État en matière de sécurité nucléaire. Les problèmes de vérification évoluent constamment, et le fait que des « proliférateurs » potentiels cherchent constamment à accéder aux nouvelles technologies exigent de l'Agence qu'elle actualise ses connaissances et ses capacités de détection. À cet égard, ma délégation invite l'AIEA et les États membres qui possèdent les capacités requises pour aider les pays en développement, en particulier de combler le fossé en matière de sécurité. En même temps, il est impérieux de trouver des solutions à la gestion et à l'élimination de combustible nucléaire usé et des déchets radioactifs.

Le régime créé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires continue d'être un élément clef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le TNP est la pierre angulaire des efforts déployés par la communauté internationale pour garantir un désarmement nucléaire complet et la non-prolifération nucléaire. Selon le Ghana, tous les pays doivent coopérer sans réserve pour renforcer l'efficacité et la durabilité du Traité. Pour sa part, le Ghana attache une grande expérience à la réduction des dépenses militaires, conformément aux principes de sécurité non diminuée. Nous invitons donc tous les États à transférer tous les dividendes de paix résultant de la réduction des dépenses militaires vers les activités du développement économique et social.

Pour terminer, je réitère que l'AIEA a été pour le Ghana l'un des partenaires les plus fiables en matière de développement, et ce, depuis que mon pays s'est joint à l'Agence, en 1960. Notre deuxième cadre de programme par pays, qui constitue le cadre pour une coopération technique à moyen terme entre l'AIEA et le Ghana, a été signé il y a quelques mois. Ce document souligne les stratégies qui ont été mutuellement convenues afin d'accorder la technologie nucléaire aux priorités nationales en matière de développement. La coopération du Ghana avec l'AIEA portera sur les aspects critiques de la santé humaine,

sur le développement des ressources en eau, les récoltes, le développement des cheptels et le développement des technologies nucléaires et de la biotechnologie au Ghana. Je saisis l'occasion pour réaffirmer l'appui indéfectible du Gouvernement ghanéen à l'Agence tandis qu'elle s'efforce de réaliser ses objectifs statutaires : promouvoir les applications sûres et pacifiques de la technologie nucléaire aux fins du développement économique partout dans le monde.

Programme de travail

Le Président : Je tiens à informer les membres que, à la demande de la Jamahiriya arabe libyenne, et comme indiqué dans le *Journal*, l'examen du point 18 de l'ordre du jour, « Élimination du recours à des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales comme moyen de pression politique et économique », qui devait avoir lieu initialement aujourd'hui, lundi 1^{er} novembre 2004, a été remis à une date ultérieure.

La séance est levée à 12 h 35.